

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIERRE FORTIN, président
M. MICHEL GERMAIN, commissaire
M. JACQUES LOCAT, commissaire
Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE L'INDUSTRIE DES GAZ DE SCHISTE AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 11

Séance tenue le 23 novembre 2010 à 13 h
Église multifonctionnelle
3025, avenue Nicolas-Perrot
Bécancour

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2010
 SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
 MOT DU PRÉSIDENT 1
 PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
 REGROUPEMENT DES ORGANISMES DE BASSINS VERSANTS DU QUÉBEC 2
 M. Jean Landry
 Mme Sandrine Desaulniers
 M. Jean-Paul Raïche
 CHAMBRE DE COMMERCE RÉGIONALE DE CHAUDIÈRE-APPALACHES 16
 M. Pierre Laroche
 M. Michel Gosselin
 CÉGEP DE THETFORD 21
 M. Éric Dubois
 M. François Dornier
 M. Jean-François Delisle
 STRATÉGIES SAINT-LAURENT 31
 M. Pierre Latraverse
 MRC DE NICOLET-YAMASKA 38
 M. Alain Drouin
 M. Jean-François Albert
 REPRISE DE LA SÉANCE
 PARTI QUÉBÉCOIS 50
 Mme Martine Ouellet
 M. Robert Comeau
 M. Scott McKay
 M. JACQUES TÉTREAUULT 61
 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU CENTRE-DU-QUÉBEC 64
 M. Gilles Brochu
 M. Éric Perreault
 COMITÉ SECTORIEL DE L'INDUSTRIE DE LA MÉTALLURGIE DU QUÉBEC 68
 M. Serge Bergeron
 M. Luc Chabot

REPRISE DE LA SÉANCE	
M. PAUL LEGAULT	75
JOHNSTON-VERMETTE	82
M. David Johnston	
M. Luc Vermette	
M. PIERRE-ANDRÉ JULIEN	94
FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC	99
M. Dany Lemieux	
DROIT DE RECTIFICATION	
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS	106
Mme Francine Audet	
M. JEANNOT CARON.....	107
M. JACQUES TÉTREULT	108
Mme BRIGITTE PRUD'HOMME.....	109
MOT DE LA FIN.....	62

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2010
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs, bonjour. Bienvenue à cette onzième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec.

10

Bienvenue également à ceux et celles qui suivent nos travaux sur Internet.

Je suis Pierre Fortin, je préside cette Commission d'enquête et je suis secondé par les commissaires Michel Germain, Jacques Locat et Nicole Trudeau.

15

Nous allons poursuivre avec les présentations des mémoires par les participants. Le temps imparti est d'une quinzaine de minutes par présentation avec, le cas échéant, quelques minutes pour échanger avec la Commission.

20

Si votre présentation devait être plus longue, je vous invite à en faire un résumé afin de permettre un échange éventuel avec la Commission, car vos mémoires ont déjà été lus.

25

Cet après-midi, nous aurons quinze (15) présentations qui sont prévues à l'horaire. Il est important, par équité, par respect envers les personnes inscrites, de respecter l'horaire fixé et de pouvoir ajourner la séance vers les dix-huit heures (18 h).

30

Si ce n'est déjà fait, je demande aux personnes inscrites de se présenter à l'accueil pour aviser la coordonnatrice de leur présence. Nous pourrions ainsi respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

35

Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines de ces règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux.

Aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation ne sera tolérée.

40

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
REGROUPEMENT DES ORGANISMES DE BASSINS VERSANTS DU QUÉBEC**

PAR LE PRÉSIDENT:

45

Maintenant, j'invite nos premiers interlocuteurs, les représentants du Regroupement des organismes de bassins versants du Québec, madame Sandrine Desaulniers, Alexandra Roio, Antoine Verville, Jean-Paul Raïche et Jean Landry.

50

Est-ce que vous pourriez vous présenter à tour de rôle!

PAR M. JEAN LANDRY:

55

Jean Landry, président du Regroupement des organismes de bassins versants du Québec, le ROBVQ.

PAR Mme SANDRINE DESAULNIERS:

60

Sandrine Desaulniers, administratrice du ROBVQ.

PAR M. JEAN-PAUL RAÎCHE:

65

Jean-Paul Raïche, premier vice-président du Regroupement des organismes et aussi président du COGESAF qui est l'Organisme de bassins versants de la Saint-François.

PAR LE PRÉSIDENT:

70

Merci, la parole est à vous.

PAR M. JEAN LANDRY:

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Le Regroupement...")

75

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 3^e ligne, "... cette consultation...")

Je suis Jean Landry, président du ROBVQ. Je suis accompagné de madame Sandrine Desaulniers, administratrice, monsieur Jean-Paul Raïche, premier vice-président, de même que madame Alexandra Roio, chargée de projet, et Antoine Verville, directeur général adjoint.

80 Je désire également souligner la présence dans la salle de représentants des organismes de
bassin versant, des OBV, membres du ROBVQ, soit madame Catherine Laurence-Ouellet de
l'OBV Yamaska, monsieur Gilles Brochu de GROBEC, rivière Bécancour, monsieur Michel Ste-
Marie du COVABAR, rivière Richelieu, monsieur Caroll McDuff de COPERNIC, rivière Nicolet, ainsi
85 que monsieur Félix Blackburn de la SCABRIC, la rivière Châteauguay.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 4^e ligne, "En plus de...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 1^{er} paragraphe, avant-dernière ligne, "... par bassin versant.")

90 Les OBV sont des organismes reconnus par le gouvernement du Québec en vertu de la Loi
affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection. C'est la
Loi 27, la Loi sur l'eau.

Leur mandat est d'élaborer un plan directeur de l'eau et d'en assurer le suivi.

95 Les OBV suivants ont collaboré avec le ROBVQ pour la rédaction de ce mémoire:
l'Organisme de bassins versants de la zone du Chêne, l'OBV du Chêne, le Groupe de concertation
des bassins versants de la zone Bécancour, la Corporation pour la promotion de l'environnement
de la rivière Nicolet, le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-
François, l'Organisme de bassin versant de la Yamaska, le Comité de concertation et de
100 valorisation du bassin de la rivière Richelieu, la Société de conservation et d'aménagement du
bassin de la rivière Châteauguay, ainsi que le Conseil du bassin versant de la région Vaudreuil-
Soulanges.

105 Le mémoire qui vous a été déposé compte vingt et une (21) recommandations et vingt (20)
pistes de réflexion.

Puisque vous avez déjà eu l'occasion de prendre connaissance du document, madame
Desaulniers qui est à ma gauche vous présentera uniquement les éléments clés de ce mémoire.

110 Naturellement, nous allons demeurer à votre disposition pour répondre aux questions que
vous aurez à la fin.

Donc je vous remercie et je passe, sans plus tarder, la parole à madame Desaulniers. Merci.

115 **PAR Mme SANDRINE DESAULNIERS:**

Bonjour à tous.

120 La position du ROBVQ et des OBV partenaires quant à l'exploration et l'exploitation des gaz de shale est la suivante!

125 Le gouvernement du Québec ne devrait autoriser l'exploration et l'exploitation du gaz de shale au Québec lorsque la Loi sur les mines et la Loi sur la qualité de l'environnement auront été modifiées, que l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme aura été abrogé, et que des règlements auront été adoptés ou modifiés pour tenir compte des recommandations du BAPE.

130 De plus, le gouvernement du Québec ne devrait autoriser l'exploration et l'exploitation du gaz de shale que lorsque la Loi sur les hydrocarbures aura été adoptée.

135 Les balises légales de ce mémoire sont donc la Loi 27 sur l'eau et la Loi sur le développement durable. Nos positions cadrent avec les grands principes de ces lois que sont l'eau comme ressource du patrimoine commun de la nation québécoise et le principe de précaution.

140 Donc tout d'abord en ce qui concerne la gouvernance du territoire, le ROBVQ et les organismes de bassin versant invitent les industries d'exploration et d'exploitation des gaz de shale qui sont des acteurs de l'eau à collaborer aux travaux des organismes de bassin versant, au même titre que les autres acteurs locaux.

145 Le ROBVQ est d'avis également que les Commissions régionales des ressources naturelles et du territoire, les municipalités et les MRC, de même que les organismes de bassin versant, devraient tous faire partie du processus d'information des industries et du ministère afin d'alimenter les plans d'aménagement qui leur sont propres.

150 Deuxièmement, des modifications aux outils législatifs et réglementaires sont nécessaires à un encadrement adéquat de l'industrie avant d'aller de l'avant avec l'exploration et l'exploitation des gaz de shale.

155 Le ROBVQ recommande donc que la Loi sur la qualité de l'environnement et la Loi sur le développement durable ait préséance sur la Loi sur les mines et la Loi sur les hydrocarbures.

Que l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme stipulant que les plans et règlements des instances municipales ne peuvent empêcher l'exploration ou l'exploitation des réservoirs souterrains, faites conformément à la Loi sur les mines, soit abrogé.

155 Que l'exploration et l'exploitation ne soient possibles que suite à des modifications de la Loi sur les mines et de la Loi sur la qualité de l'environnement ou qu'une fois qu'ont été adoptés les règlements tenant compte des recommandations du BAPE relativement aux conditions de forage, d'exploitation et de transport des boues.

160 Et finalement, que l'exploration et l'exploitation ne soient possibles qu'après l'adoption de la
Loi sur les hydrocarbures.

165 Troisièmement, puisque la captation de l'eau est importante pour prélever le gaz et ça, sur
une courte période de temps, il apparaît important pour le ROBVQ et ses collaborateurs de baliser
la captation de l'eau.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, Recommandation 7)

FIN DE LA LECTURE (Page 8, Recommandation 7, dernière ligne, "... pas respecté.)

170 De bonifier le Projet de règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau, afin
d'augmenter les redevances pour toute entreprise qui prélève de l'eau et finalement, d'interdire
toute activité de captation dans les eaux souterraines.

175 Quatrièmement, le ROBVQ et les OBV associés désirent que les dangers potentiels des
produits chimiques injectés par l'hydrofracturation soient limités.

180 Pour ce faire, il est recommandé que le ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs, et le ministère de la Santé et des Services sociaux s'assurent que
tous les produits chimiques utilisés par l'industrie correspondent aux normes environnementales et
de santé établies par le gouvernement du Québec et que des test de toxicité soient effectués et
que des normes d'utilisation et des seuils de toxicité soient établis pour tous les produits non
réglementés à ce jour et utilisés pour l'exploitation des gaz de shale.

185 Le traitement des eaux usées et des boues de forage constitue le cinquième élément clé de
ce mémoire.

Le ROBVQ et ses partenaires trouvent indispensables de renforcer la réglementation et le
suivi des infrastructures d'entreposage et de traitement des eaux usées.

190

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, Recommandation 12)

FIN DE LA LECTURE (Page 10, fin, Recommandation 12, "... sont adéquates.")

195 Que l'entreposage permanent sur place ou hors site de tout résidu de l'industrie du gaz de
shale soit interdit, que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
fixe des délais d'entreposage temporaires de tous les extrants pour éviter tout risque de dommage
à l'environnement.

200 Que le gouvernement centralise et adapte les normes et règlements pour la disposition des
eaux usées des boues de forage et des eaux de formation et qu'il assure un suivi du respect de
ces normes.

205 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 12, Recommandation 17)**

FIN DE LA LECTURE (Page 12, fin, Recommandation 17, "... le traitement.")

210 Finalement, en ce qui concerne la contamination potentielle de la nappe phréatique et des
eaux de surface, le ROBVQ est d'avis que l'établissement des sites d'exploration et d'exploitation
du gaz de shale doit être réglementé adéquatement.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 13, Recommandation 18)

215 **FIN DE LA LECTURE (Page 13, Recommandation 18, fin, "... de zones sensibles.")**

Comme les milieux humides et les zones riveraines, par exemple.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 14, Recommandation 19)

220 **FIN DE LA LECTURE (Page 14, Recommandation 19, fin, "... vulnérabilité élevée.")**

Pour les aquifères.

225 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 14, Recommandations 20 et 21)**

FIN DE LA LECTURE (Page 14, Recommandation 21, fin, "... des promoteurs.")

230 En conclusion, le ROBVQ et les organismes de bassin versant ayant participé à la rédaction
du présent mémoire croient indispensable que la réglementation adéquate soit mise en place et
que les balises nécessaires soient adoptées avant de débiter l'exploration ou l'exploitation du gaz,
afin d'éviter des conséquences néfastes sur la qualité de l'eau.

235 Je vous remercie de votre attention. Nous demeurons disponibles pour répondre à vos
questions.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup. Ça nous permet de discuter un peu, c'est bien apprécié.

240 En page 8 de votre mémoire, quand vous dites "le concept de débit réservé écologique
devrait être utilisé par le gouvernement du Québec", par rapport au $Q_{2,7}$ ou par rapport aux
explications qu'on a eues du ministère de l'Environnement, quand il disait qu'ils prélevaient en
fonction que la rivière était plus haute durant ces saisons-là où l'entreprise pouvait accumuler,
j'aimerais ça comprendre, est-ce que c'est le $Q_{2,7}$ qui serait mieux ou le débit écologique réservé?

245

PAR Mme SANDRINE DESAULNIERS:

250 En fait, le $Q_{2,7}$, c'est sûr que c'est relatif à un débit d'étiage. Tandis que le débit réservé
écologique est calculé en fonction des besoins des types de poissons qui vivent dans ce cours
d'eau là spécifiquement. Et il est différent selon les périodes de l'année.

Donc si on est en période de frai par exemple pour le salmonidé, bien, on va avoir besoin
peut-être de trente pour cent (30 %) du débit moyen du cours d'eau.

255 Tandis que le $Q_{2,7}$, c'est vraiment un débit d'étiage qui souvent est inférieur au débit réservé
écologique.

PAR LE PRÉSIDENT:

260 Et est-ce qu'il se pourrait qu'en utilisant le débit réservé écologique, il permet un prélèvement
plus grand d'eau que le $Q_{2,7}$ dans certaines circonstances? Est-ce qu'il se peut?

PAR M. JEAN-PAUL RAÎCHE:

265 Difficile à dire, mais peut-être.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK.

270

PAR M. JEAN-PAUL RAÎCHE:

Parce que ça dépend des périodes évidemment.

275 **PAR M. JEAN LANDRY:**

En période de crue peut-être.

PAR M. JEAN-PAUL RAÎCHE:

280

D'ailleurs la notion de débit réservé, c'est utilisé ailleurs qu'au Québec. Je sais qu'actuellement, le ministère de l'Environnement travaille sur ce concept de débit réservé pour le futur règlement qui devrait être déposé en fonction de la Loi 27.

285

Alors j'ai l'impression que la même réflexion se fait au ministère que nous avons, nous, comme telle.

PAR LE PRÉSIDENT:

290

OK.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

295

Ça fait effectivement des années qu'il y a des guides opérationnels au ministère concernant le débit écologique, mais concrètement, avez-vous des cas d'espèce qui ont été faits, indépendamment de l'industrie des gaz de shale, de cas de rivières du Québec où on pourrait avoir une comparaison, qu'est-ce que ça donne, le débit réservé écologique versus le $Q_{2,7}$?

300

Avez-vous des dossiers qu'on pourrait essayer de mettre la main dessus?

PAR Mme SANDRINE DESAULNIERS:

305

Il y a le cas de la rivière du Diable dans les Laurentides, puis il y a un débit réservé écologique qui a été calculé suite à la prise d'eau pour l'enneigement artificiel du Mont Tremblant, donc il y a de l'information qui a été développée par la Direction régionale du ministère des Ressources naturelles et de la Faune des Laurentides à ce sujet.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

310

Donc ce serait un cas qu'on pourrait adresser au MDDEP, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

315

Madame Trudeau.

PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:

320 Page 4, lorsque vous parlez des Commissions régionales des ressources naturelles du territoire, vous semblez leur donner qu'un rôle d'intervention au moment de l'information dans le processus d'information, est-ce que vous avez pensé aussi à la consultation ou l'implication un peu plus grande quant au projet?

PAR M. JEAN-PAUL RAÎCHE:

325 Il est évident que pour nous, les organismes de bassin versant, on parlait d'information, et l'information est souvent préalable à la consultation. C'est qu'il faut être informé au moment de la consultation.

330 Donc on n'a pas établi ce concept de consultation, mais il est évident, pour nous, que ça va ensemble. Il est évident.

PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:

335 Et ce serait toutes les parties prenantes que vous énumérez qui en feraient partie?

PAR M. JEAN-PAUL RAÎCHE:

340 Oui, parce que les organismes de bassin versant, comme vous le savez, sont composés, au niveau de leur conseil d'administration, de ces parties prenantes. C'est-à-dire qu'un OBV, son conseil d'administration est formé, pour un tiers environ du milieu municipal et des MRC, un tiers du secteur économique, c'est-à-dire les agriculteurs, forestiers, industries, et un tiers secteur communautaire.

345 Donc ce sont des gens qui sont déjà membres des organismes de bassin versant.

Donc l'ensemble des partenaires, pour nous, c'est très important qu'ils soient consultés, parce que c'est déjà notre fonction à l'intérieur de notre structure.

PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:

350 Est-ce qu'ils auraient un rôle aussi au niveau des suivis, de concertation, au niveau de réglementation, etc.?

PAR M. JEAN-PAUL RAÏCHE:

355

Lorsqu'on élabore un plan directeur de l'eau – restons dans le cadre d'un OBV – lorsqu'on élabore un plan directeur de l'eau, nous, ce sont les acteurs qui doivent le réaliser. Donc ça nous prend le plus d'information possible pour faire le portrait de la situation, y compris évidemment, c'est pour ça qu'on dit les industries du gaz de shale comme telles devraient être impliquées d'abord au niveau de l'information qu'elles doivent acheminer au niveau des organismes de bassin, et ensuite les organismes sont responsables du suivi de la mise en oeuvre de leur plan directeur de l'eau, pour justement améliorer la qualité de l'eau et la quantité évidemment qui est affectée à ce moment-là.

360

365

Alors c'est au début et durant tout le processus qui nous apparaît que c'est important qu'il y ait un lien entre les entreprises comme telles et les OBV, et avec les différents partenaires qui sont membres des OBV.

PAR LE PRÉSIDENT:

370

Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

375

J'avais quelques questions. Une première en relation avec le financement des OBV, leur source de financement. D'où vient-elle?

PAR M. JEAN-PAUL RAÏCHE:

380

Essentiellement du ministère au départ pour notre fonctionnement.

385

Cependant, il y a des projets qui sont déposés par les organismes de bassin qui sont financés par les institutions qui existent comme telles, que ce soit au niveau fédéral, par exemple le Fonds municipal vert, que ce soit par la FAQDD dans certains cas, ou par des MRC même ou des municipalités.

Donc le financement est très varié dépendant des projets.

Mais le financement de base comme tel, il est par le gouvernement.

390

PAR M. JEAN LANDRY:

Et il doit servir à l'élaboration et suivi du plan directeur de l'eau.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

395

Donc concernant les suivis, c'était ma deuxième question avec le financement, est-ce que vous avez, côté outils de surveillance, est-ce que vous avez ce qu'il faut?

Est-ce que c'est vous qui gérez l'achat des outils, en fait la gestion de la surveillance?

400

PAR M. JEAN-PAUL RAÎCHE:

Non. C'est qu'essentiellement, on utilise les outils existants.

405

Vous savez, le financement des OBV est à hauteur actuellement de cent vingt-cinq mille dollars (125 000 \$). Vous comprendrez qu'avec cent vingt-cinq mille dollars (125 000 \$), on peut se permettre de faire vivre un organisme comme tel d'une manière très basale ou basique, comme vous voudrez, mais on ne peut pas se permettre d'acheter des instruments même de caractérisation.

410

Donc on utilise ce qui existe pour la caractérisation du territoire et évidemment, ce sera la même chose pour le suivi.

415

Les organismes sont jeunes et ils ont, la plupart ont déposé leur plan directeur et il y aura un suivi avec les plans directeurs, mais on n'a pas encore véritablement pris conscience de tout ce que ça peut impliquer dans ce suivi-là au niveau de l'instrumentation.

Ce sera au ministère de nous accompagner, j'ai l'impression.

420

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

Et à la page 4, quand vous parlez du PRDIRT, enfin, si j'ai bien compris, c'est les plans directeurs, est-ce qu'il y en a qui seraient déjà disponibles?

425

PAR M. JEAN-PAUL RAÎCHE:

Ça, ce sont les plans directeurs des ressources naturelles et du territoire qui relèvent des Commissions régionales des ressources naturelles et du territoire et non pas des organismes de bassin.

430

Nous, le plan qui relève des organismes de bassin, c'est les plans directeurs de l'eau.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

435 Mais savez-vous si ces plans-là sont disponibles?

PAR M. JEAN-PAUL RAÏCHE:

440 Oui, tout à fait.

PAR M. JEAN LANDRY:

445 Il y en a une dizaine certain, même quinze (15) qui ont été approuvés par le gouvernement du Québec, par la Table interministérielle.

PAR M. JEAN-PAUL RAÏCHE:

450 Mais il y a pas de plans directeurs des ressources naturelles qui ont été adoptés à date, par exemple. C'est en cheminement.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

455 J'ai une autre question! À la page 14, quand vous parlez de la méthode drastique des mesures d'évaluation de vulnérabilité, donc ça, c'est une méthode, je pense, qui s'adresse surtout à la contamination venant de la surface.

Par contre, vous parlez aussi donc de ces zones de vulnérabilité, mais est-ce que vous avez déjà en main l'information pour pouvoir établir ces zones de vulnérabilité?

460 **PAR Mme SANDRINE DESAULNIERS:**

465 En fait, il y a un peu moins de cinquante pour cent (50 %) du Québec municipalisé pour lequel il y a eu une étude d'acquisition des connaissances sur les eaux souterraines conduite par les différents groupes de recherche universitaire au Québec. En fait il y a des études en cours en ce moment également.

Et ça donne les portraits régionaux au niveau des aquifères, donc leur vulnérabilité, et ça identifie des zones quand même à une échelle un peu plus macro.

470 Mais effectivement, c'est quand même possible d'identifier de manière assez générale les zones plus vulnérables que d'autres effectivement, par rapport aux activités de surface.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

475 Donc vous espérez que ces études-là vont vous permettre d'arriver à établir ce secteur-là?

PAR Mme SANDRINE DESAULNIERS:

480 Effectivement.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

 C'est bien, merci.

485 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Par rapport à votre plan directeur, donc là, si je comprends bien, vous êtes informés de tous les prélèvements d'eau dans le bassin versant par le ministère de l'Environnement notamment, est-ce que vous avez figuré ou avez-vous corrigé votre plan directeur de l'eau en fonction des forages qui ont eu lieu dans la région?

490

PAR M. JEAN-PAUL RAÎCHE:

495 Non, pas encore. C'est pour ça qu'on espère avoir l'information pour voir qu'est-ce qu'on doit faire, mais on n'a pas d'information.

PAR M. JEAN LANDRY:

500 On possède pas l'information effectivement à ce sujet-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

 L'information que vous ne possédez pas, c'est la quantité qui serait prélevée?

505 **PAR M. JEAN-PAUL RAÎCHE:**

 Et les endroits des prélèvements aussi. On sait pas exactement où à chaque fois, où ont été faits les prélèvements, les quantités comme telles.

510 Tout ce qu'on sait, c'est par les journaux. On apprend que depuis le début, il y a à peu près cent quatre-vingt mille mètres cubes (180 000 m³) qui ont été prélevés, mais on n'a pas de détails.

PAR LE PRÉSIDENT:

515 Le ministère de l'Environnement ne vous tient pas informés des autorisations qu'il donne des prélèvements d'eau?

PAR M. JEAN-PAUL RAÏCHE:

520 Non.

PAR M. JEAN LANDRY:

525 Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais c'est vous qui êtes porteurs du plan directeur de l'eau?

530 **PAR M. JEAN LANDRY:**

Tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

535 Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

540 Dans la même veine, on parle à l'occasion de l'impact du développement de cette industrie-là sur l'aménagement du territoire, donc ce que vous nous dites, c'est que vous, du côté de la gestion de l'eau, il y a aussi tous les aspects cumulatifs qui sont à prendre en compte et qui en fait impliquent la planification de la gestion de l'eau au niveau du bassin versant?

545 **PAR M. JEAN-PAUL RAÏCHE:**

550 Oui. Notre approche est par bassin versant, ça fait que vous comprendrez que dans une approche semblable, à chaque fois qu'il y aura un puits d'exploration ou d'exploitation comme tel, il y a des conséquences sur le bassin versant, et plus il y en a, plus il y a de conséquences. C'est sûr, c'est cumulatif. On devra en tenir compte.

555 Au niveau, en particulier au niveau des prélèvements, ça dépend où on prélève l'eau, à quel moment on la prélève. Vous savez, si on prélevait l'eau essentiellement à l'automne au moment des pluies qu'on a eues cet automne, peut-être qu'il y aurait moins de problèmes sur le débit réservé.

Donc il y a beaucoup d'informations comme telles qu'on doit prendre en considération. C'est ça plus qu'on présente dans notre mémoire aussi.

560 **PAR M. JEAN LANDRY:**

Et d'autant plus que le prélèvement, dans le cas qui nous intéresse, c'est sur une courte période de temps aussi. Donc ça peut jouer aussi dans la période d'année.

565 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Donc vous n'avez pas été approchés encore du côté de votre réponse au plan de développement potentiel d'exploitation de la ressource en eau pour cette industrie-là?

570 **PAR M. JEAN-PAUL RAÏCHE:**

Non.

575 **PAR M. JEAN LANDRY:**

Non.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

580 Merci.

PAR M. JEAN-PAUL RAÏCHE:

C'est pour ça qu'on le demande.

585 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup messieurs, madame, merci beaucoup.

590

CHAMBRE DE COMMERCE RÉGIONALE DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

PAR LE PRÉSIDENT:

595

Maintenant, j'inviterais les représentants de la Chambre de commerce régionale de Chaudière-Appalaches, monsieur Pierre Laroche et Michel Gosselin.

Bonjour.

600

PAR M. PIERRE LAROCHE:

Bonjour. Mon nom est Pierre Laroche, je suis président de la Chambre de commerce régionale de Chaudière-Appalaches.

605

PAR M. MICHEL GOSSELIN:

Michel Gosselin, président de la Chambre de commerce de Lotbinière et également administrateur de la Régionale.

610

Ça fait qu'au nom des dix-huit (18) chambres de commerce que constitue notre regroupement sur le territoire de Chaudière-Appalaches et des trois mille (3000) membres, la plupart corporatifs, nous voulons vous remercier de nous accueillir aujourd'hui pour vous présenter brièvement notre mémoire.

615

On va s'en tenir strictement aux points principaux pour laisser en même temps place à des questions.

D'entrée de jeu, on va vous dire bien candidement qu'on n'est pas des spécialistes des gaz de schiste, ni en exploration ni en exploitation.

620

Par contre, on est conscient du potentiel économique que ça représente pour le Québec et également des défis que ça représente au niveau de l'émergence d'une nouvelle industrie qui peut être plus ou moins perçue par certains. On croit par contre que l'avenir du Québec repose en partie sur sa prospérité économique et donc, sur la création de richesse et ce, dans le respect des citoyens, des communautés et de l'environnement.

625

Je vais donner à Michel la parole, il va vous faire une brève présentation, et je reviendrai pour les conclusions.

630

PAR M. MICHEL GOSSELIN:

D'abord notre position dans le dossier!

635 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, paragraphe 2.1, 2^e ligne, "Le respect...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 3, paragraphe 3.3, dernière ligne, "... au Québec.")

640 Ce qu'on trouve intéressant, c'est le partenariat avec Gaz Métro et une entreprise sur un projet pilote, groupe Robert Transport, qui prévoit l'installation de bornes d'approvisionnement de gaz naturel sur les autoroutes. C'est une bonne initiative.

645 Maintenant, les défis environnementaux et l'acceptabilité sociale! Bien sûr, l'exploration, présentement, fait peur, peur de l'inconnu.

650 L'expérience à Saint-Édouard, dans notre coin, lorsque la flamme a surgi à cent pieds (100 pi) de hauteur, a mis les citoyens en état de panique. Certains appelaient le 9-1-1, démontrant que la compagnie gazière n'avait pas fait ses devoirs quant à l'information donnée aux citoyens de la place.

655 Un de mes employés habite une vieille maison située à peine à un demi-kilomètre (½ km) du site d'exploration et a été obligé de refaire son solage de maison. Est-ce dû aux vibrations lors des explosions qui auraient pu se manifester, s'il y avait eu un sismographe installé pour mesurer l'impact de vibrations, on en aurait l'esprit net.

660 Donc la peur engendre la peur, et ça continue ainsi de suite jusqu'à l'exagération.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, paragraphe 4.1, 1^{re} ligne, "Il est tout à fait...")

665 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, paragraphe 5.1, dernière ligne, "... dans les communautés.")**

Je vais laisser la parole à Pierre.

PAR M. PIERRE LAROCHE:

665 Un petit point qu'on doit ajouter qui est très important! Dans toute activité humaine, il faut avoir une formation adéquate. Je n'irai pas trop loin dans ce secteur-là, mais je crois qu'il y a une autre présentation qui s'en vient, c'est que le Cégep de Thetford s'est montré intéressé à former justement des techniciens dans le domaine des technologies gazières. Ils font déjà de la formation au niveau de la technologie minière, ça fait que ça serait un peu connexe.

670

Et j'arrive immédiatement aux conclusions et recommandations!

675 Le Québec a actuellement une chance unique de développer une filière énergétique nouvelle, ça fait qu'il faudrait pas manquer notre coup, OK, autant pour nos contemporains que pour les générations futures et ce, à cause des milliers d'emplois qui seraient soit maintenus ou créés, les nouvelles sources de revenus pour les gouvernements, que ce soit sous forme d'impôts ou de redevances, ensuite l'émergence de nouvelles entreprises de service.

680 Actuellement, on sait que la plupart, les services de forage sont importés de l'extérieur, puis ça amène peut-être des petits problèmes.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, paragraphe 6.2, 1^{re} ligne, "Par conséquent...")

685 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, paragraphe 6.4, 3^e ligne, "... des générations.")**

Ou le fonds comme ils ont mis sur pied en Norvège.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, paragraphe 6.4, 3^e ligne, "Ces redevances...")

690 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, paragraphe 6.4, fin, "... de l'environnement.")**

Ça fait que c'est pas juste de voir le coût ou le revenu que ça rapporte, mais également tous les coûts qui sont intégrés dans la protection de l'environnement.

695 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, paragraphe 6.5, début, "La Chambre...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 4, paragraphe 6.6, fin, "... sur les territoires ciblés.")

Et je vous remercie.

700 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

705 Quand vous parlez d'un fonds souverain semblable au Fonds des générations, j'aimerais ça que vous m'expliquez un peu qu'est-ce qu'il ferait, comment est-ce qu'il serait financé?

PAR M. PIERRE LAROCHE:

710 Ce qui arrive, c'est que le gouvernement aurait le choix, à partir des redevances qui seraient collectées des entreprises, soit de le mettre dans le fonds général du gouvernement, le fonds des revenus du gouvernement, ou tout simplement de créer à part un fonds séparé ou dédié qui pourrait servir à des fins, je veux dire, de pérennité.

715 Je m'inspire également de la Norvège, parce que la Norvège, c'est un petit pays encore beaucoup plus petit que le Québec, où on a accumulé, avec les redevances de l'industrie pétrolière de la mer du Nord, des sommes colossales qui pourront servir, après l'épuisement des ressources, à financer les activités, soins de santé, éducation, etc., de ce petit pays.

720 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ce serait un pourcentage de la redevance?

PAR M. PIERRE LAROCHE:

725 Ça pourrait être une partie de la redevance, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

730 Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

735 Pour la Norvège, est-ce que vous êtes au courant du pourcentage des redevances qu'ils prélèvent?

PAR M. PIERRE LAROCHE:

740 Malheureusement, je l'ai lu comme ça, comme monsieur et madame Tout-le-monde, et puis je ne prétends pas être un spécialiste en la matière.

Mais il faudrait établir justement un pourcentage en fonction des sommes qui sont générées par les redevances.

745 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Quand vous parlez "recommande à l'industrie gazière et aux municipalités concernées d'établir et d'entretenir un dialogue constructif", donc ça nous amène sur la question des relations avec les municipalités et les citoyens.

750 Comment est-ce que vous voyez l'évolution de ce dossier en ce sens-là?

PAR M. PIERRE LAROCHE:

755 Écoutez, c'est tellement récent, et puis vous avez dû voir la somme des références bibliographiques – là, on a mis une quarantaine de références, mais on aurait pu en mettre cent vingt-cinq (125) facilement, il y a une pluie d'informations; on fournit pas, disons, à tout lire ce qui se publie.

760 Mais on note que dans certains endroits ou peut-être suite à la pression de certains citoyens, que les municipalités sont chatouilleuses sur l'idée même d'accueillir par exemple des eaux, on parlait des eaux de fracturation, etc., pour les traiter. Peut-être pour des raisons techniques, peut-être pour des raisons autres, mais je veux dire, il faudrait quand même, j'imagine, établir un dialogue constructif, parce que ça peut devenir également une source de revenus pour les municipalités, ce fameux traitement là des fameuses eaux usées.

PAR M. MICHEL GOSSELIN:

770 Au même titre que vous avez les organismes comme le CLD, le SADC, l'Office de tourisme pourrait même avoir des centres d'interprétation de gaz naturel dans la région.

Donc l'UPA peut aussi faire partie de ces comités de maximisation.

775 Donc il faut regrouper les gens locaux, les décideurs locaux dans ce genre de comités pour que le suivi se fasse. Nécessairement la consultation, mais aussi le suivi.

Et les organismes de bassin versant doivent être aussi intégrés à ces comités.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

780 J'aurais une petite question! L'exemple, vous avez parlé tantôt de cas de problème de fondation d'une de vos connaissances, est-ce que c'est lors de travaux de levés sismiques que ça se serait produit?

785 **PAR M. MICHEL GOSSELIN:**

Là actuellement, avant, le monsieur a acheté sa demeure, ça fait à peine un an, durant le temps qu'il occupe, son solage s'est effrité. C'est une vieille maison, comme je disais, on a vérifié, la maison est quand même assez âgée. Est-ce que c'est dû à l'exploration lorsqu'ils ont fait des sondages que lui a ressenti des vibrations, est-ce que c'est ça qui a mis son solage en doute! Est-ce que c'est tout simplement un concours de circonstance!

790
795 C'est ce qui fait que ce genre d'information là, lorsqu'elle est transmise, comme je vous disais, ça s'amplifie. Est-ce que c'est vraiment vrai, je pense que si l'entreprise avait pris les mesures nécessaires, s'il y a vibrations sismiques lors de l'exploration, je pense qu'on se doit de sécuriser le rayon par justement des mesures qui vont démontrer qu'effectivement, cette peur-là, est-ce qu'elle existe vraiment ou elle est simplement arbitraire ou imaginaire!

800 Donc il faut arriver avec des faits concrets.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

Merci.

805 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Messieurs, merci beaucoup.

810

CÉGEP DE THETFORD

PAR LE PRÉSIDENT:

815 Maintenant, j'inviterais les représentants du Cégep de Thetford, c'est-à-dire monsieur Éric Dubois, François Dornier et Jean-François Delisle.

Bonjour, est-ce que vous pouvez vous présenter à tour de rôle pour les besoins de la sténotypiste!

820

PAR M. ÉRIC DUBOIS:

Oui. Je suis Éric Dubois, professeur au Cégep de Thetford.

825 **PAR M. FRANÇOIS DORNIER:**

François Dornier, directeur général du Cégep de Thetford.

830 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS DELISLE:**

Jean-François Delisle, responsable du développement de la formation gaz et pétrole au Cégep de Thetford.

835 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci, la parole est à vous.

840 **PAR M. FRANÇOIS DORNIER:**

Merci beaucoup. Monsieur le Président, madame et messieurs les Commissaires!

C'est avec plaisir que le Cégep de Thetford participe aujourd'hui au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement concernant le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec.

845 Comme vous l'avez sans doute constaté, le Cégep de Thetford est la seule institution d'enseignement à présenter un mémoire devant le Bureau. À cet égard, bien que le Cégep de Thetford ne soit pas mandaté pour agir à titre de porte-parole des autres institutions d'enseignement du Québec, nous sommes d'avis qu'elles souscrivent à notre démarche visant à réaffirmer l'importance des formations techniques dans le développement économique du Québec.

850 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Avec près de...")**

855 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 3^e ligne, "... Chaudière-Appalaches.")**

Notre renommée s'est construite au fil des ans sur la qualité de la formation et de l'encadrement.

860 Notre cégep offre depuis plus de quarante (40) ans le programme de technologie minérale, autrefois axé sur les besoins de l'industrie minière du Québec, ce programme offre maintenant trois (3) voies de sortie, à savoir la géologie, l'exploitation et la minéralogie.

Ces voies de sortie représentent de multiples secteurs d'emplois disponibles sur le marché du travail, on pense entre autres au secteur des carrières, de l'hydrogéologie et de

865 l'environnement, de l'exploration, de l'exploitation et de la transformation des métaux et des
minéraux industriels.

Ainsi, depuis 1969, notre département de technologie minérale aura diplômé près de mille
(1000) étudiants qui remplissent un rôle primordial au Québec dans tous les secteurs industriels
870 touchant aux sciences de la terre.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, dernier paragraphe, 2^e ligne, "Au fil des ans...")

FIN DE LA LECTURE (Page 5, dernier paragraphe, fin, "... de sites contaminés.")

875 Ceci étant dit, nous comprenons tout à fait que plusieurs questions et problématiques
relatives au développement de l'industrie des gaz de schiste au Québec doivent être considérées
par le Bureau, afin de répondre au mandat qui lui a été confié.

880 Comme vous avez pu le constater, le mémoire du Cégep de Thetford n'aborde pas toutes les
questions et n'aborde pas toutes les solutions possibles à chacune de ces problématiques.

Nous avons plutôt ciblé notre intervention sur les aspects qui relèvent de notre champ de
compétence, vous comprendrez, à savoir l'éducation.

885 Par sa présentation, le Cégep de Thetford souhaite contribuer à l'émergence de solutions
permettant de favoriser une cohabitation harmonieuse de l'exploration et de l'exploitation des gaz
de schiste avec la population, l'environnement et les autres secteurs d'activité opérant sur le
territoire.

890 De plus, notre approche axée sur la formation permettra d'assurer le développement plus
sécuritaire de l'exploitation des gaz de schiste au Québec et le respect du développement durable.
Au cours des derniers mois, nous avons bien constaté que l'éventualité d'une exploitation des gaz
de schiste sur les territoires québécois soulève plusieurs interrogations ainsi que de vives
895 réactions.

À ce titre, comme l'ensemble de la population du Québec, le Cégep de Thetford est d'avis
que le gouvernement du Québec doit s'assurer que l'environnement et la sécurité des gens ne
risquent pas de subir de préjudices importants.

900 Depuis le début des audiences, plusieurs participants sont intervenus à juste titre devant
cette Commission pour attirer l'attention sur des considérations importantes. À la lecture de notre
mémoire, vous avez sans doute constaté que ces considérations étaient également importantes

905 pour nous, bien que nous ne souhaitions pas nous y attarder outre mesure, il est important de les rappeler!

Du point de vue environnemental, il existe des considérations relatives à l'eau, à la sécurité des communautés locales, et à la problématique des gaz à effet de serre.

910 D'un point de vue économique, la population québécoise se questionne sur les retombées possibles sur le Québec, ainsi, trois (3) types de retombées émergent de ce questionnement: les sommes perçues par les paliers de gouvernement, les investissements dans la communauté et bien sûr, les emplois directs.

915 Enfin, la réalité actuelle du Québec qui importe son gaz de l'extérieur et par conséquent, verse des milliards de dollars vers d'autres économies provinciales, crée de nombreux emplois ailleurs au pays.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, 1^{er} paragraphe, début, "À la lumière...")

920

FIN DE LA LECTURE (Page 14, dernier paragraphe, dernière ligne, "... des normes gouvernementales.")

925

Peu importe le nombre de puits forés au Québec, nous ne pourrions pas nous permettre d'employer des travailleurs dont la formation ne serait pas adéquate, pas plus que d'avoir sans cesse recours à des travailleurs de l'extérieur du Québec.

930

Pour le Cégep de Thetford, il ne fait aucun doute que pour que le Québec puisse bénéficier directement des retombées économiques de l'exploitation des gaz de schiste, il faudra que des travailleurs québécois parfaitement qualifiés occupent ces emplois.

En guise de conclusion!

935

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 15, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Le développement...")

FIN DE LA LECTURE (Page 15, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, "... leur développement.")

Voir, le cas échéant, leur survie.

940

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 15, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Par ailleurs...")

FIN DE LA LECTURE (Page 15, 2^e paragraphe, fin, "... notre réflexion collective.")

945 La population du Québec et le Cégep de Thetford partagent les mêmes préoccupations liées à l'environnement et à l'économie. Pour notre institution, l'élément essentiel qui les unit toutes pourrait s'énoncer ainsi!

950 Le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec ne pourra se réaliser sans l'acquisition d'une formation adéquate de grande qualité par les différents intervenants à l'emploi des entreprises, comme à l'emploi de l'État.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 15, 5^e paragraphe, 1^e ligne, "La formation...")

955 **FIN DE LA LECTURE (Page 16, 1^{er} paragraphe, fin, "... de l'industrie gazière.")**

Si vous me permettez, monsieur le Président, je terminerai sur le slogan de notre cégep!

960 Je vis mon cégep autrement, 100 % différent! Souvent, on nous demande ce que nous avons de si différent, aujourd'hui vous en avez un exemple.

965 Nous souhaitons que tous les intervenants adhèrent à ce que nous proposons, afin de faire de l'exploitation du gaz de schiste au Québec une industrie dont l'approche est plus verte, plus sécuritaire et plus responsable, une industrie qui contribuera au développement et à la prospérité de tout le Québec et ce, de manière cent pour cent (100 %) différente.

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

970 Merci. Est-ce que l'industrie vous a contacté pour vous faire part de ses besoins en formation?

PAR M. FRANÇOIS DORNIER:

975 Il y a de cela plusieurs années que nous travaillons sur des projets de développement au niveau de la formation en gaz, et pas spécifiquement en gaz de schiste. Des initiatives ont pris place il y a plus de cinq (5) ans au cégep pour le développement de techniciens pour gaz et pétrole.

980 Et nous avons des échanges depuis plusieurs années avec l'industrie, mais pas spécifiquement des gaz de schiste. Donc oui, nous avons des échanges aussi également avec des partenaires de l'industrie pour le gaz de schiste.

PAR LE PRÉSIDENT:

985

Est-ce qu'ils ont proposé un genre d'aide financière?

PAR M. FRANÇOIS DORNIER:

990

Les échanges sont positifs. Ils nous soutiennent dans l'initiative; ils trouvent très important effectivement que la formation soit adéquate et ils sont prêts à collaborer à des initiatives qui permettraient le développement de formation dans ce domaine-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

995

Et pour les enseignants, pour se mettre à jour, comment vous entrevoyez ça?

PAR M. ÉRIC DUBOIS:

1000

Évidemment, personnellement moi je suis ingénieur géologue, j'ai gradué de l'Université Laval au début des années quatre-vingt-dix, on n'en parlait pas beaucoup du gaz et du pétrole.

1005

On est capable de parler de beaucoup de choses associées à ça, mais les gestes techniques spécifiques de manière quotidienne, évidemment qu'on les connaît pas de manière détaillée.

Oui, il y a une collaboration, il y a une approche, il y a une ouverture de l'industrie, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1010

Mais je veux dire, vous avez une ouverture...

PAR M. ÉRIC DUBOIS:

1015

Oui, il y a une ouverture de l'industrie, oui, effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1020

Une expérience pratique, j'imagine?

PAR M. ÉRIC DUBOIS:

Oui, parfaitement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1025

Madame Trudeau.

PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:

1030

Lors de la première partie de nos audiences, on nous a déposé un document, je crois que c'était une entrevue que monsieur Rousseau avait donnée au Devoir, je crois, où vous mentionnez que vous étiez à travailler actuellement sur un programme pour l'adapter.

1035

Alors est-ce que ce programme va être disponible bientôt? Quel est l'échéancier et est-ce qu'il répond aux demandes, aux besoins de l'industrie actuellement?

PAR M. FRANÇOIS DORNIER:

1040

Actuellement, nous travaillons à l'adaptation. Plusieurs options étaient sur la table depuis cinq (5) ans, mais l'option que nous avons retenue actuellement est celle d'intégrer à l'intérieur du programme existant des compétences qui sont liées à l'exploitation des gaz de schiste et autres exploitations d'hydrocarbures, de façon à avoir un spectre suffisamment large.

1045

Donc on espère pouvoir l'offrir rapidement, mais ça évidemment, ça va selon la priorité que le ministère de l'Éducation voudra bien mettre à ce dossier-là.

1050

Parce que vous comprendrez que notre institution ne peut pas porter seule ce type d'initiatives là, on doit avoir la collaboration de nos partenaires du ministère de l'Éducation. Ils doivent trouver ça suffisamment important pour le mettre sur le dessus de la pile d'une très grosse pile de choses à faire.

PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:

1055

Donc c'est pas pour la prochaine session?

PAR M. FRANÇOIS DORNIER:

La prochaine session étant au mois de janvier, je dirais non, pas du tout.

1060

PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:

Et la suivante est à l'automne?

PAR M. ÉRIC DUBOIS:

1065

Si je peux me permettre, le programme de technologie minérale dans lequel le document fait – on occupe déjà une très bonne, je devrais dire une très grosse portion des besoins de l'industrie déjà. Il y a des ingénieurs miniers, géologues, des techniciens au Québec qui travaillent déjà, en pas très grand nombre, mais qui travaillent déjà pour l'industrie du gaz et du pétrole au Québec.

1070

Ils ont été formés au Québec. Jusqu'à une certaine mesure, ils satisfont les besoins. Nous, on veut augmenter ça.

1075

Alors c'est pas de créer un nouveau DEC, c'est de l'adapter, le DEC de technologie minérale dont on fait mention.

PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:

1080

Oui, mais l'échéancier de l'adaptation...

PAR M. ÉRIC DUBOIS:

1085

Bien, l'échéancier, il faut voir aussi, nous, il faut voir que les besoins de l'industrie par rapport à nos techniciens qu'on produit.

Si on met dans la chaîne de production la formation d'étudiants pour spécifiquement au gaz, puis que l'industrie décolle pas, il faut se coordonner avec eux.

1090

Alors il faut avoir de l'information de leur part, on en a déjà mais qu'on aimerait ça aussi que ça se précise un petit peu, et puis des précisions de pas seulement l'industrie, du gouvernement.

PAR M. FRANÇOIS DORNIER:

1095

Le scénario que nous avons retenu et qui est celui qu'on a actuellement au cégep, c'est d'être en mesure de déposer au ministère de l'Éducation pour juin prochain un projet attaché avec une série de mesures d'ajustement pour le programme, et en espérant qu'on sera en mesure d'intégrer ces changements-là dans la promotion scolaire collégiale pour février 2012, en vue de la rentrée scolaire 2012.

1100

Mais là, il y a beaucoup d'hypothétiques là-dedans, il y a beaucoup d'inconnues qu'il va falloir qu'on précise en cours de route.

Mais c'est actuellement le scénario qu'on pousse de l'avant.

PAR M. ÉRIC DUBOIS:

1105

Puis si je peux me permettre! Il y a déjà du contenu spécifique au programme qu'on peut adapter sans avoir beaucoup de travaux à faire.

1110

Par exemple, on enseigne les cours d'hydrogéologie; une des premières questions qui m'avait été posée par des spécialistes dans l'industrie du gaz de schiste, est-ce que vos étudiants font de l'hydrogéologie! C'est la première question technique qu'on m'a posée. J'ai dit bien sûr.

1115

Alors déjà en adaptant du contenu, en "contextualisant" dans l'optique du gaz, on est capable déjà de faire des choses intéressantes pour eux, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Germain.

1120

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Donc c'est environ un an pour mettre en branle un tel programme, c'est-à-dire six (6) mois pour monter la demande et six (6) mois si la réponse est positive, six (6) mois pour implanter ça.

1125

Bon après ça, on dit, bon, le jeune, ça prend trois (3) ans pour le former.

1130

Mais avec ce qu'on entend, par contre, quelle garantie on peut donner à des jeunes actuellement, quand ils vont avoir fini leur DEC, à ce stade-ci, ils vont avoir un emploi? S'il y avait un moratoire, par exemple, ça veut dire que les jeunes sortiraient...

PAR M. FRANÇOIS DORNIER:

1135

Aucune espèce de problème, parce qu'on parle du DEC en technologie minérale avec des voies de sortie pour lesquelles il y a énormément de possibilités d'emplois, et c'est extrêmement varié.

1140

Donc on parle de techniciens spécialisés qui ont à la fois des compétences – bien, dépendant de la voie de sortie – en exploitation, en géologie, en minéralogie, et ils ont également, dans leur bagage, des compétences pour les hydrocarbures et le gaz de schiste.

Donc si l'industrie, pour X raison, ne prenait pas l'envol qu'on imagine qu'elle pourrait prendre, bien, ce sont des techniciens parfaitement qualifiés et qui pourraient se trouver des emplois dans tout autre domaine.

1145 On ne fait qu'ajouter un outil à l'intérieur du coffre à outils des diplômés en technologie minérale, ce qui limite pas. Et à tout prendre, je vous dirais qu'ils augmentent même leur potentiel de travailler dans une foule de domaines connexes.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

1150 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1155 Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

1160 En fait, un petit commentaire! Je pense qu'aussi avec le programme de technologie minérale, il existe un programme passerelle, je pense, avec l'Université Laval?

PAR M. FRANÇOIS DORNIER:

1165 Parfaitement, oui.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

1170 J'avais une question, c'était, quand vous insistez sur l'importance d'avoir des professionnels qualifiés, que la formation est importante, est-ce que vous iriez jusqu'à suggérer que, par exemple, que dans la réglementation, on exige des qualifications?

À quel niveau vous pousseriez votre désir de s'assurer qu'on a des gens qui sont bien formés pour faire le travail?

PAR M. FRANÇOIS DORNIER:

1175 On fait une lecture actuellement, une partie, ça reste à mesurer, mais une partie des préoccupations des gens autour de ce débat-là, est basée sur de l'information qui est très variable. J'utiliserais une vieille expression, on sait plus à quel saint se vouer.

1180 Alors c'est difficile d'avoir des référents et comme tout le monde est un petit peu nouveau là-dedans, autant les partenaires, les fonctionnaires qui sont au niveau municipal ou au niveau provincial, que les gens de l'industrie, alors on sait plus trop à qui se fier.

1185 Alors le plus loin on pourra aller dans les exigences au niveau des compétences des gens
qui travaillent dans ce domaine-là, premièrement on va se faire beaucoup plus rassurant pour les
gens, et puis on aura aussi la conviction que les décisions qui vont être prises, tant le feu vert
donné par les partenaires fonctionnaires de l'État, municipal ou provincial, que par les gens de
l'industrie, ils vont parler le même langage, ils vont avoir les mêmes référents, et lorsque de chaque
côté, si on est assuré que les techniciens ont les mêmes compétences reconnues officielles, on
n'aura pas d'apprentis sorciers, et puis on va limiter les chances d'avoir de mauvaises surprises.

1190 Alors je dirais le plus loin qu'on pourra aller dans ce domaine-là, le plus intéressant ce sera
pour tout le monde.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

1195 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1200 Merci beaucoup messieurs.

STATÉGIES SAINT-LAURENT

1205 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'inviterais maintenant le représentant de Stratégies Saint-Laurent, Pierre Latraverse.

1210 Bonjour.

PAR M. PIERRE LATRAVERSE:

1215 Bonjour. Je m'appelle Pierre Latraverse, je suis le vice-président de Stratégies Saint-Laurent
et aussi le président du comité ZIP du lac Saint-Pierre, mais je représente les intérêts de Stratégies
Saint-Laurent aujourd'hui.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Fondé en 1989...")

1220 **FIN DE LA LECTURE (Page 1, 3^e paragraphe, fin, "... et les Îles-de-la-Madeleine.")**

1225 Les faits saillants de notre mémoire sont: Stratégies Saint-Laurent est intervenu dans ce dossier et s'est senti concerné particulièrement par le fait que la portion fluviale du Saint-Laurent est couverte par des permis de recherche d'hydrocarbures et par les impacts potentiels de cette industrie sur le fleuve.

1230 En tant qu'organisme de concertation, Stratégies Saint-Laurent et les comités ZIP s'interrogent sur les efforts consentis en termes d'acquisition et de diffusion des connaissances, l'absence d'évaluation des impacts environnementaux et sociaux préalables au BAPE, la nature et la portée du mandat de consultation confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le processus d'octroi des droits miniers gaziers et pétroliers dans un contexte où le gouvernement du Québec, par l'entremise de la Politique nationale de l'eau et de la Loi sur l'eau, la Loi 27, s'est engagé à mettre en place une gestion intégrée du Saint-Laurent connue sous le nom de GISL.

1235 Les recommandations suivantes demeurent donc légitimes.

1240 Donc notre recommandation! Stratégies Saint-Laurent recommande l'imposition d'un moratoire vis-à-vis l'exploration et l'exploitation des gaz de shale durant toute la période d'évaluation environnementale.

Stratégies Saint-Laurent recommande aussi une extension du délai du mandat du BAPE afin de pouvoir réaliser une étude d'évaluation environnementale stratégique.

1245 Stratégies Saint-Laurent salue la décision de la ministre Nathalie Normandeau d'interdire les activités gazières et pétrolières dans la portion fluviale du Saint-Laurent, sur son lit, par le prolongement de l'interdiction prononcée à la suite de l'évaluation environnementale stratégique de la portion estuarienne et du nord-ouest du golfe Saint-Laurent, ce qui correspond à une des principales recommandations du mémoire de notre organisation, mais désire obtenir des garanties sur la portée de cette interdiction qui devrait se prolonger aux berges et aux îles, le retrait des droits gaziers et pétroliers octroyés par le MRNF sur la portion fluviale du Saint-Laurent, comprenant les berges, c'est-à-dire le littoral, et les îles qui, dans le cas contraire, auront ou pourraient avoir divers impacts dont la pérennité de certains usages associés au fleuve, la qualité de l'eau du fleuve, la biodiversité du fleuve Saint-Laurent sur l'établissement d'un réseau d'aires protégées sur la portion fluviale du fleuve, l'impact de l'exploitation sur le réseau hydrique de surface et donc sur le Saint-Laurent, l'impact de l'exploitation sur la stabilité des structures géologiques.

1260 Les recommandations suivantes demeurent donc légitimes, notre quatrième recommandation se lit ainsi!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 14, Recommandation 4)

FIN DE LA LECTURE (Page 20, fin, Recommandation 13, "... les usages du fleuve.")

1265 On aimerait aussi déposer une lettre qui a été envoyée à la ministre Nathalie Normandeau
sur une demande d'arrêté ministériel d'interdiction des travaux gaziers et pétroliers dans le fleuve
Saint-Laurent et les îles de l'estuaire qui a été signée par Les Amis de la vallée du Saint-Laurent, la
Fondation David Suzuki, Nature Québec, Eau Secours et Stratégies Saint-Laurent que nous
aimerions déposer, qui demande à la ministre de spécifier des arrêtés ministériels sur l'estuaire, les
îles et les berges, de même que le lit du fleuve.

1270

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça pourrait être déposé en annexe à votre mémoire.

1275

PAR M. PIERRE LATRAVERSE:

C'est beau.

PAR LE PRÉSIDENT:

1280

OK.

PAR M. PIERRE LATRAVERSE:

1285

Donc j'aimerais aussi spécifier que nous avons déposé une nouvelle version de notre
mémoire le 18 novembre 2010 qui contient simplement une nouvelle pagination et l'ajout d'un
paragraphe sur l'octroi des droits gaziers et pétroliers dans un contexte de gestion intégrée du
Saint-Laurent.

1290

Et j'ai amené avec moi les deux (2) versions pour bien suivre vos questions.

C'est un résumé de notre présentation.

PAR LE PRÉSIDENT:

1295

Merci. Un mémoire qui était très volumineux, merci beaucoup.

1300

Dans votre recommandation numéro 4, vous dites "de documenter dans le cadre d'une
évaluation environnementale stratégique les effets d'une éventuelle exploration et exploitation..." et
en même temps, vous demandez aussi un moratoire.

Comment on pourrait documenter, j'aimerais ça que vous m'expliquiez un petit peu?

1305 Parce que vous dites que les effets d'une éventuelle exploration et exploitation, mais il y aurait un moratoire en même temps.

PAR M. PIERRE LATRAVERSE:

1310 Bien, c'est parce qu'on connaît peu les effets du creusage directement dans la partie fluviale du Saint-Laurent.

1315 La partie fluviale du Saint-Laurent comprend les îles, comprend la région du lac Saint-Pierre, comprend tout le long de l'archipel du lac Saint-Pierre et même de Boucherville, les îles de Contrecoeur.

1320 D'aller creuser là-dedans sans connaître réellement les impacts que ça peut avoir, parce qu'il faut se rendre compte que les glaciers, quand ils ont passé dans les dernières périodes glaciaires, ont laissé beaucoup de sédimentations; ces sédimentations atteignent les alentours de deux cent cinquante pieds (250 pi) avant de toucher le roc dans la partie fluviale du fleuve.

1325 Il y a très peu de forages qui ont été faits dans ces régions-là, il y a très peu de connaissances qui sont faites, donc il faut être capable de regarder ce qui s'est déjà fait. Il s'est fait quelques éléments, mais c'est pas actuel, c'est des éléments qui sont assez, disons, vieux entre parenthèses.

1330 Lorsqu'on a creusé pour mettre les assises de la centrale thermique à Tracy, on a creusé, pour atteindre le roc, ça a pris à peu près deux cent cinquante pieds (250 pi) de profond. Fer et Titane à Sorel, le quai, il a fallu qu'il soit stabilisé, parce que justement, il n'y a pas de fond, il y a trop de dépôts meubles.

1335 Donc c'est à partir de là qu'on demande qu'il y ait soit de la documentation et en même temps, pour être capable d'obtenir cette documentation-là, de l'étudier comme il faut, et un moratoire, pour être sûr que tout ce qui va être fait va être fait selon les règles.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Madame Trudeau.

PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:

1340

Vous parlez, vous demandez au gouvernement le retrait des permis qui ont été émis en zone fluviale, on parle de combien de permis actuellement, est-ce que vous l'avez répertorié?

PAR M. PIERRE LATRAVERSE:

1345

On l'a dans le mémoire à quelque part, il y a plusieurs permis.

1350

Tout le fleuve, on s'est rendu compte que toute la partie fluviale du Saint-Laurent, à partir de la frontière ontarienne à aller pratiquement jusqu'à Québec, tout le lit du fleuve a des permis de différentes compagnies et ça, ça comprend aussi toutes les îles.

1355

Donc je pourrais pas dire, il faudrait que je fouille dans le document pour dire comment qu'il y a de permis en tant que tels, mais l'ensemble du fond du fleuve Saint-Laurent, à partir de la frontière ontarienne jusqu'à Québec, est couvert par des permis, et ces permis-là aussi couvrent toutes les îles qu'il y a dans le fleuve Saint-Laurent.

1360

Et on trouverait, à Stratégies Saint-Laurent, après les années d'efforts qu'on a faits, qu'on a mis pour être capable de restaurer puis d'avoir une certaine qualité dans le fleuve, de venir puis de creuser à partir des berges, à partir même du fond du fleuve, c'est-à-dire soit par des barges, soit par des plates-formes de forage semi-flottantes, c'est comme un non-sens en quelque part. Il y a trop d'efforts qui ont été mis.

1365

Quand vous prenez simplement les demandes d'autorisation pour faire de la restauration des berges, les certificats d'autorisation qui sont demandés aux différents organismes environnementaux pour être capables de restaurer les berges, de restaurer les endroits où il y a eu beaucoup d'érosion par le passage des navires – parce qu'il faut pas oublier que le Saint-Laurent est tout de même une voie commerciale importante – que les compagnies qui font de l'exploration, de l'exploitation des gaz peuvent le faire sans aucune étude, sans demander aucun certificat d'autorisation!

1370

Ils ont le droit d'arriver puis de planter toute leur machinerie, puis le ministère de l'Environnement n'a rien à dire. Si tu veux aménager une pente qui est en train de s'éroder dans le delta du lac Saint-Pierre, ça prend des mois et des mois pour obtenir un certificat d'autorisation.

1375

Quand on demande des choses, qu'on veut le faire pour augmenter la qualité du fleuve, il y a des impondérables auxquels il faut répondre, et ça demande beaucoup d'énergie, beaucoup de temps.

On demande pas la même chose aux compagnies pétrolières et gazières.

1380

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous dites qu'il n'y a pas d'autorisation qui est nécessaire?

1385

PAR M. PIERRE LATRAVERSE:

Bien, c'est ce qu'on lit dans les différents documents. Ils sont pas soumis à demander des certificats d'autorisation pour être capables de faire tous ces travaux-là. Ils sont exclus de ça.

1390

PAR LE PRÉSIDENT:

En tout cas, s'il y a une rectification du côté du ministère qui est dans la salle, on pourrait la faire tout à l'heure!

1395

Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

1400

J'avais deux (2) questions. La première, la recommandation numéro 7, quand vous demandez de faire le suivi, finalement, des remontées de gaz dans les formations superficielles, est-ce que vous incluez aussi les remontées de gaz autant naturelles que celles qui pourraient être causées par l'activité pétrolière et gazière, les deux (2)?

1405

PAR M. PIERRE LATRAVERSE:

Les deux (2), monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

1410

L'autre question, dans la question concernant les permis qui sont accordés sur le lit du fleuve, pour vous, les berges, est-ce que ça veut dire que ça empêcherait par exemple l'exploration qui pourrait se faire à partir de cinq cents mètres (500 m), d'un kilomètre (1 km) de la limite de la plage, et d'aller par en dessous chercher les réserves de gaz?

1415

Est-ce que vous, vous avez des objections à ça ou si ça se limite à la rive?

PAR M. PIERRE LATRAVERSE:

Ça se limite un peu à la rive. Mais il faudrait voir aussi.

1420

C'est parce que les rives du fleuve Saint-Laurent sont pas identiques partout, c'est pas la même chose partout. Il y a des endroits où le roc affleure, comme exemple dans la région de Lotbinière, mais il y a des endroits où dans la plaine du Saint-Laurent, les rives, la plaine de débordement, elle est très large, elle est très grande.

1425

Et à partir de ces endroits-là, on peut pas arriver puis dire, OK, c'est une loi ou encore un règlement qui est mur à mur sur tout l'ensemble. Ça dépend des conditions géologiques, ça dépend des conditions de sédimentation.

1430

Est-ce qu'on est dans les sédiments meubles, est-ce qu'on est sur un substrat rocheux important et ainsi de suite!

1435

Les schistes d'Utica, c'est un immense synclinal dans la vallée du Saint-Laurent qui fait en sorte qu'il y a des conditions géologiques qui sont tout à fait particulières. Là-dessus, vous les connaissez mieux que moi.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

Donc vous élargiriez peut-être aux plaines inondables, d'après ce que je comprends?

1440

PAR M. PIERRE LATRAVERSE:

C'est ça, probablement, oui. Ça prendrait une étude pour vérifier les conditions géologiques, les conditions de dépôts meubles dans lesquels ça s'applique.

1445

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

Merci.

1450

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup monsieur.

PAR M. PIERRE LATRAVERSE:

1455

Merci.

MRC DE NICOLET-YAMASKA

PAR LE PRÉSIDENT:

1460

J'inviterais maintenant le représentant de la MRC de Nicolet-Yamaska, monsieur Alain Drouin.

PAR M. ALAIN DROUIN:

1465

Bonjour. Je suis le préfet de la MRC de Nicolet-Yamaska, et je suis accompagné de!

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ALBERT:

1470

Jean-François Albert, directeur général adjoint de la MRC.

PAR LE PRÉSIDENT:

1475

Bonjour.

PAR M. ALAIN DROUIN:

1480

Monsieur Fortin, madame, messieurs les membres de la Commission du Bureau d'audiences publiques, merci de nous recevoir! Vous me permettez, si ça a pas déjà été fait, de vous souhaiter la bienvenue sur le territoire de la belle région du Centre-du-Québec! J'espère que vous aurez malgré tout un souvenir agréable de votre passage sur le territoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1485

Assurément.

PAR M. ALAIN DROUIN:

1490

Et j'espère aussi que si jamais l'exploitation gazière avait à se développer, que malgré le fait que l'exploitation gazière se développe, si ça se développait, que vous aurez encore le goût, après l'exploitation du gaz, de revenir sur le territoire et de considérer ce territoire-là toujours aussi beau.

1495

Je suis donc préfet de la MRC de Nicolet-Yamaska, la MRC Nicolet-Yamaska qui est riveraine de l'extraordinaire lac Saint-Pierre, Réserve mondiale de la biosphère de l'UNESCO et dans une région qui est envisagée comme site potentiel de l'exploitation de gaz d'Utica, de gaz du schiste, je vais l'appeler comme ça.

Dans un premier temps, je vais vous présenter la MRC. Je vais vous dire pourquoi on est ici, puis rapidement, je lirai pas le mémoire, mais je vais essayer de vous le résumer malgré tout.

1500 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va nous permettre de faire une petite discussion!

1505 **PAR M. ALAIN DROUIN:**

Alors la MRC de Nicolet-Yamaska, c'est un organisme dont le mandat principal est de voir à l'aménagement du territoire et à la concertation régionale.

1510 La MRC qui regroupe seize (16) municipalités locales se caractérise par un milieu rural où quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) du territoire est situé dans une zone agricole.

Depuis presque deux (2) ans, la MRC a été témoin sur son territoire d'exploration gazière effectuée par différentes compagnies. À ce jour, trois (3) puits ont été forés à des fins d'exploration.

1515 Cette réalité a amené le Conseil des maires, les élus du Conseil des maires à se questionner quant aux impacts des éventuelles activités d'exploitation de puits de gaz naturel sur son territoire.

Avant d'énoncer nos propositions, je voudrais vous dresser notre vision générale dans ce dossier.

1520 Bien avant que le débat sur les gaz de schiste prenne l'ampleur que nous lui connaissons aujourd'hui sur la scène provinciale, la MRC avait commencé à se questionner sur le développement de la filière de gaz de schiste sur son territoire, avait même alerté certaines autres MRC.

1525 Depuis le début de notre réflexion, nous sommes préoccupés par l'émergence de cette nouvelle industrie, et notre objectif principal étant évidemment de protéger les intérêts des citoyens que nous représentons.

1530 Nous souhaitons donc plutôt proposer des idées qui pourraient notamment influencer la rédaction d'une future loi, la loi sur l'industrie gazière, qui ferait en sorte de créer un contexte qui puisse être favorable au développement de la filière dans le respect des attentes légitimes de la population.

1535 Si jamais les conditions n'étaient pas réunies, nous ne regretterions pas l'absence de l'industrie gazière sur notre territoire.

1540 Par ailleurs, s'il fallait que cette filière se développe de façon importante, nous voulons que la population du territoire puisse en bénéficier sans en subir en fait seulement les inconvénients. En somme, nous voudrions pouvoir continuer de vivre harmonieusement sur notre territoire durant et après les travaux de pompage.

Nous voulons être constructifs par rapport à cette situation en proposant des solutions qui, nous l'espérons, sauront trouver un accueil favorable auprès du gouvernement.

1545 Nos questions, nos préoccupations ne s'adressent pas à l'industrie, notre message s'adresse à l'État qui doit prendre la place qui lui revient en encadrant correctement l'industrie.

1550 Pour l'instant, le contrôle de la filière gazière nous échappe à nous les élus locaux et nous ne sommes pas arrivés à réunir l'information nécessaire pour que nos appréhensions, nos inquiétudes soient calmées. Nous souhaitons donc que l'État prenne les bonnes décisions sur la base d'informations fiables et impartiales.

1555 Le statu quo, ce qui existe maintenant, par rapport à l'ensemble de ce dossier, est pour nous inacceptable, et cela touche plusieurs aspects de la problématique dont les méthodes d'exploitation, les dispositions législatives qui sont pas présentes dans le moment, la qualité des informations disponibles pour les citoyens, etc., etc.

1560 Voici donc nos propositions qui se situent en cinq (5) grands points que nous vous soumettons respectueusement. Ces éléments ne représentent pas l'ensemble de nos réflexions sur le sujet, mais à titre de complément, nous vous signifions notre adhésion complète totale à la position de la Fédération québécoise des municipalités du Québec.

Premier élément qui nous préoccupe, la cohabitation!

1565 Nous savons que l'industrie du gaz de schiste peut entraîner des problèmes de cohabitation par différents aspects, le bruit, la poussière, les vibrations, la lumière, les rejets d'eau, l'utilisation de l'eau, etc., etc.

1570 Afin d'améliorer l'acceptabilité puis d'assurer une saine cohabitation entre les opérations d'exploitation et d'exploration de puits de gaz naturel et les autres usagers du territoire, nous proposons!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Que le gouvernement...")

FIN DE LA LECTURE (Page 7, avant-dernier paragraphe, fin, "... et l'urbanisme.")

Responsabilité qui relève des municipalités régionales de comté en particulier. Les MRC sont habituées à jouer ce genre de rôle.

1580 Certaines règles pourraient aussi être édictées dans un règlement provincial puis applicables par les MRC.

Premier élément qui nous préoccupe, la cohabitation.

1585 Le deuxième étant les infrastructures municipales! L'industrie du gaz de schiste est une industrie que nous pourrions sans doute qualifier d'industrie lourde. Elle implique une intense circulation sur nos routes, elle peut solliciter nos infrastructures d'alimentation en eau comme celles du traitement des eaux. Afin de garantir l'intégrité de nos infrastructures, les infrastructures municipales, nous proposons!

1590

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Que le gouvernement...")

FIN DE LA LECTURE (Page 8, dernier paragraphe, fin, "... sur les routes.")

1595

Troisième dossier qui nous préoccupe, celui des redevances et compensations.

Afin que le territoire puisse retirer les bénéfices à long terme de l'exploitation nécessairement éphémère de cette ressource non renouvelable qu'est le gaz de schiste, nous proposons que le gouvernement établisse!

1600

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "... une redevance...")

FIN DE LA LECTURE (Page 9, dernier paragraphe, avant-dernière ligne, "... des infrastructures...")

1605

Quatrième point qui nous préoccupe, c'est l'utilisation de l'eau et du liquide de fracturation.

La question de l'eau nous apparaît particulièrement sensible, non seulement pour son prélèvement, mais aussi pour son traitement. Nous proposons donc!

1610

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, 1^{er} tiret, "Que le gouvernement...")

FIN DE LA LECTURE (Page 10, fin, "... efficacement.")

1615 Puis qui permette à chaque municipalité qui ont été identifiées comme possiblement
receveuses des eaux de fracturation, bien, d'avoir le privilège de dire oui ou de dire non à
l'utilisation de leur bassin.

1620 Dernier élément qui nous préoccupe, le dernier qui est identifié, c'est le rythme de
développement de l'exploitation!

1625 Vous avez entendu souvent, vous avez lu souvent la problématique de l'information ou de la
quantité d'informations ou de la pertinence ou de l'expérience ou de l'expertise qui est
malheureusement absente pour beaucoup de personnes, beaucoup d'institutions, beaucoup
d'organisations. On est de celles-là. On n'a pas toutes les informations, et ça, ça justifie justement
le rythme de développement de l'exploitation de l'industrie.

1630 Il y a à peine un an, presque l'ensemble de la population du Québec ignorait à peu près tout
des gaz de schiste ou de l'exploitation des gaz de schiste. Aujourd'hui, on constate que le
gouvernement semble vouloir considérer qu'il y a comme une urgence à développer cette filière-là,
et le mandat qu'il a donné au BAPE nous apparaît court et risque de limiter la capacité du BAPE
justement à bien faire le tour de la question.

1635 Nous proposons donc!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, avant-dernier paragraphe, "Que le gouvernement...")

FIN DE LA LECTURE (Page 11, dernier paragraphe, 2^e ligne, "... à rassurer...")

1640 D'une part et à améliorer la connaissance sur tous les aspects invoqués précédemment et
qui peuvent être difficilement éclaircis, compte tenu justement de notre manque de connaissances
et d'expérience dans ce domaine.

1645 En guise de conclusion, je voudrais vous dire ou vous redire!

LECTURE DE LA CONCLUSION (Page 12)

FIN DE LA LECTURE (Page 12, fin)

1650 Encore une fois, les mesures de compensation et les mesures d'atténuation, les redevances,
ces éléments-là, les impacts de l'exploitation du gaz, de l'industrie gazière, pour une personne qui
est à proximité d'un site d'un puits d'exploitation, ces impacts-là sont à géométrie variable,
dépendamment de la situation puis de l'endroit où vivent les gens. Si on est à proximité ou si on
est un peu plus loin du site d'exploitation, les impacts sont plus directs.

1655 Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

1660 Merci beaucoup. Quand vous dites que le gouvernement devrait envisager d'énoncer des orientations gouvernementales, est-ce que vous en avez énumérées, est-ce que vous êtes capable d'en énumérer quelques-unes?

Qu'est-ce qu'il y aurait dans ces orientations-là? Est-ce que ce serait des distances?

1665 **PAR M. ALAIN DROUIN:**

Bien par exemple, ça pourrait en être.

1670 L'utilisation de l'eau, encore une fois l'eau de fracturation, qu'est-ce qu'il y a dans l'eau, qu'on nous donne toutes les informations sur la nature de l'eau qui est utilisée, les éléments qui sont ajoutés à l'eau de fracturation par exemple.

1675 Mais dans la loi, ça pourrait aussi permettre aux municipalités régionales de comté ou MRC, de jouer pleinement leur rôle, particulièrement dans le dossier de la cohabitation, de l'aménagement du territoire. Ça touche à ça aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

1680 Pensez-vous qu'à ce moment-là, s'il y avait des orientations qui seraient quand même assez définies par le gouvernement, que ça pourrait cohabiter, entre guillemets avec l'article 246 de la LAU?

PAR M. ALAIN DROUIN:

1685 Bien nous autres, on souhaite que non. On souhaite que l'article 246, la préséance de la Loi sur les mines, enfin, sur toutes les autres lois, dans l'aménagement, on pense que c'est pas une bonne idée. On pense que c'est pas une bonne idée.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ALBERT:

1690 Si je peux me permettre de compléter! Si vous faisiez référence spécifiquement à la question de la cohabitation, on peut imaginer que le gouvernement édicte des règles très strictes sur certains aspects, par exemple des distances à respecter des maisons, mais on imagine bien

1695 que le gouvernement pourrait énoncer des orientations gouvernementales plus générales qui nous permettraient d'encadrer certains problèmes spécifiques qu'on peut vivre dans nos MRC.

1700 Chacune des MRC est un peu différente, puis un exemple que je pourrais vous énoncer pour chez nous, par exemple, on a le lac Saint-Pierre, on a la plaine du Saint-Laurent, on a des territoires très sensibles à l'intérieur desquels on n'imagine pas du tout que l'industrie du gaz de schiste pourrait s'implanter, alors qu'ailleurs, peut-être que ça peut être acceptable.

On peut pouvoir voir cette forme.

PAR LE PRÉSIDENT:

1705 Si par exemple, supposons qu'il y avait des orientations qui baliseraient certaines choses pour la cohabitation, un peu sur l'aménagement, sans nécessairement abolir l'article 246, je sais pas, je pose la question, est-ce que ça serait possible, est-ce que ça serait viable?

PAR M. ALAIN DROUIN:

1710 Bien, c'est hypothétique, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1715 On est dans l'hypothèse!

PAR M. ALAIN DROUIN:

1720 Il faudrait voir.

PAR LE PRÉSIDENT:

1725 Il faudrait un mécanisme.

PAR M. ALAIN DROUIN:

1730 Bien c'est ça, il faudrait voir c'est quoi. On peut pas dire oui, puis on peut pas dire non, parce que c'est une question qui est hypothétique. Ça va jusqu'où ce que vous suggérez, on peut difficilement répondre à ça.

Mais d'entrée de jeu, la prééminence de l'article 246, en tout cas, nous, c'est pas une bonne idée, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1735

Monsieur Germain.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

1740

J'aurais une question concernant le partage des redevances si le gouvernement, bon, laisse une porte ouverte pour les redevances liées aux inconvénients. Il y a beaucoup de demandes aussi pour que ça aille au-delà.

1745

Néanmoins, vous dites que vous voulez que ce soit la MRC qui gère ça. Donc si je comprends votre explication, il pourrait y avoir à ce moment-là une municipalité qui est à cinquante kilomètres (50 km) des forages, elle, elle recevrait le même montant d'argent qu'une municipalité qui aurait vingt (20) forages?

1750

Comment vous redistribueriez ça de façon équitable comme vous le mentionnez?

PAR M. ALAIN DROUIN:

1755

Bien effectivement, la redistribution, on n'a pas établi de règles, parce qu'on sait pas si on en aura. On souhaite que ce soit réparti sur l'ensemble du territoire, que les redevances bénéficient finalement à la collectivité. Et la collectivité qui sera la plus proche de l'exploitation des sites d'exploitation particulièrement.

1760

Les redevances, on s'entend bien, on parle pas de compensations. Compensations, c'est une autre chose.

1765

Alors les redevances, pour les impacts qui sont difficilement mesurables, bien, celles-là, les règles, on les a pas établies. Comment on pourrait les établir, ça pourrait être en fonction d'une certaine proximité.

1770

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Donc il faudrait comme des critères, des balises de redistribution connues d'avance.

PAR M. ALAIN DROUIN:

1775

Oui, mais l'objectif de ça étant de les mettre, ces redevances-là, au service de la collectivité qui est la plus concernée. Plus elle sera concernée, plus les redevances pourraient être intéressantes.

1780

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Très bien, je vous remercie.

PAR M. ALAIN DROUIN:

1785

On n'achètera pas, c'est pas ça l'idée.

PAR LE PRÉSIDENT:

1790

Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

1795

J'aurais une question, c'est concernant votre dernière recommandation ou idée à l'effet que le gouvernement pourrait travailler avec l'industrie à certains projets d'exploitation pilotes afin de rassurer les citoyens. Si on parle ici d'une hypothèse, ça pourrait être une étude indépendante à laquelle s'associe l'industrie pour faire un projet pilote, donc on reconnaît qu'il faut éventuellement soit utiliser les forages existants ou en faire d'autres aux fins de la compréhension du problème.

1800

Est-ce que dans un cas comme ça, si le nombre de forages nécessaires pour l'étude indépendante et scientifique que vous seriez prêt à vivre, vous accepteriez donc que des forages puissent être autorisés aux fins de cette étude-là?

PAR M. ALAIN DROUIN:

1805

L'observation générale qu'on entend de la part de l'ensemble des observateurs, c'est que la connaissance qu'on a de l'exploitation des gaz de schiste, l'exploitation qui inclut la phase exploration, donc les connaissances générales que l'ensemble des partenaires, que l'ensemble des gens semble avoir, c'est pas équivalent à zéro, mais c'est pas éminemment important.

1810

Il y a une organisation qui a des connaissances, c'est l'industrie. Puis une des façons, c'est une hypothèse, une des façons, on pense que ça devrait être par un ou des projets pilotes, des projets pilotes qui seraient pas nécessairement exercés et réalisés exclusivement par l'industrie. Il

1815 faudrait que l'État accompagne le montage de la réalisation de ces projets-là, surveillance, soit sur place, qu'on la développe, notre connaissance, qu'on la développe, notre expertise.

1820 C'est ce qu'on souhaite. Est-ce que ça rendrait le projet acceptable! Bien, il y aura des conclusions, j'imagine, aussi, au projet pilote, puis si les conclusions de ces projets pilotes là font en sorte, bien, il y a encore des inconnues, bien, ces inconnues-là vont toujours être des éléments préoccupants.

C'est dans le contexte de l'adhésion, de l'acceptabilité sociale. C'est dans ce contexte-là qu'on l'amène.

1825 Et l'inconnu, on est aussi, nous, les élus, face à cet inconnu-là au moment où on se parle. Et le statu quo, on l'a dit, on le répète, pour nous, c'est inacceptable.

Puis dans le contexte actuel, c'est inacceptable.

1830 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Merci.

1835 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Moi, j'avais une dernière petite question! Est-ce que vous siégiez ou un de vos maires siège sur un des trois (3) comités formés par le MRNF, le comité de liaison?

1840 **PAR M. ALAIN DROUIN:**

Oui, je siège là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

1845 Vous siégez sur ce comité-là?

PAR M. ALAIN DROUIN:

Oui.

1850 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Puis est-ce que vous êtes satisfait de l'état d'avancement des travaux?

PAR M. ALAIN DROUIN:

1855

C'est une bonne question.

PAR LE PRÉSIDENT:

1860

Autrement dit, est-ce que c'est des comités viables, est-ce que c'est positif? Est-ce que vous progressez bien dans les travaux?

PAR M. ALAIN DROUIN:

1865

Ce qu'on a sur la table, c'est des engagements du ministère à dire, on va produire ce document-là, on va produire cette expertise-là, on va travailler dans cette direction-là, on va faire ça.

1870

Moi, je constate qu'il y a de l'ouverture de la part du ministère à répondre à nos questions. On va répondre à vos questions, on vous implique.

Mais on n'a pas encore répondu.

1875

Mais le discours, ça fait deux (2) rencontres qu'on a dans le comité de liaison, honnêtement, le discours que j'ai entendu lors de la dernière réunion du comité de liaison, il m'a semblé encore un petit peu plus démontrer d'ouverture. Moi, j'ai perçu du discours de la ministre encore plus d'ouverture que lors de la première rencontre.

1880

J'ai cru entendre que, par exemple par rapport aux redevances, qu'on n'utilisera probablement pas ce mot-là, mais qu'au ministère du Revenu ou celui des Finances, ils veulent pas l'entendre, mais peut-être qu'on pourrait parler, si on parlait d'autre chose que de redevances, sur la cohabitation et sur la possibilité pour les organisations, les gouvernements locaux, les municipalités puis les MRC, de s'impliquer davantage dans l'exercice, d'avoir un pouvoir un peu plus intéressant dans cet exercice-là, on semble nous dire, bien regarde, on travaille à trouver des solutions.

1885

Ça, c'est intéressant. Mais on n'a pas encore les solutions, on n'a pas encore rien sur la table.

1890

On nous dit qu'on travaille à! Alors est-ce que je suis satisfait! De l'ouverture, oui, il semble y avoir des ouvertures.

PAR LE PRÉSIDENT:

1895 Il y a des améliorations?

PAR M. ALAIN DROUIN:

1900 Il y a des améliorations.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup.

1905 On va prendre une pause de dix (10) minutes, donc on va être de retour à trois heures moins dix (3 h -10), merci beaucoup!

1910 _____
SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
PARTI QUÉBÉCOIS**

1915

PAR LE PRÉSIDENT:

1920

Alors chacun reprend sa place et j'inviterais les représentants du Parti québécois, Martine Ouellet, Robert Comeau et monsieur Scott McKay.

Bonjour. Vous vous présentez à tour de rôle s'il vous plaît pour les besoins de la sténotypiste.

1925

PAR M. ROBERT COMEAU:

Bonjour. Robert Comeau, conseiller développement durable, exécutif national, Parti québécois.

1930

PAR Mme MARTINE OUELLET:

Martine Ouellet, députée de Vachon et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de développement durable.

1935

PAR M. SCOTT MCKAY:

Scott McKay, député de L'Assomption, porte-parole en matière de mines.

1940

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonjour.

1945

PAR M. ROBERT COMEAU:

Bonjour monsieur le Président, bonjour madame et messieurs les Commissaires. Mes collègues et moi, on vous remercie, dans un premier temps, de l'opportunité que vous nous offrez de pouvoir présenter notre mémoire.

1950

Je crois que ça vaut pas vraiment la peine de présenter le Parti québécois, c'est un organe politique qui est là depuis plusieurs années.

Toutefois, peut-être juste rappeler que depuis le 8 décembre 2008, la formation politique exerce le rôle d'opposition officielle à l'Assemblée nationale.

1955

On a une aile parlementaire de cinquante et un (51) députés qui travaillent d'arrache-pied, je dirais, dans bien des cas, à s'assurer de la surveillance de l'action gouvernementale, afin de défendre les intérêts des Québécois et des Québécoises, citoyens et citoyennes du Québec.

1960

C'est donc dans ce rôle d'opposition officielle et de surveillance des intérêts du peuple québécois que nous avons préparé le mémoire qui va vous être présenté dans quelques minutes.

1965

Je vous dirai que pour nous, au Parti québécois, ce qui nous a le plus interpellés dans la présente situation, c'est la confusion, l'improvisation qui règne autour du développement de cette filière énergétique que l'on considère dommageable à l'heure actuelle pour le Québec.

Notre position est claire: reprenons notre souffle, posons les bonnes questions, laissons les Québécois et les Québécoises s'exprimer, arrêtons l'improvisation gouvernementale et imposons un moratoire dès maintenant!

1970

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "L'exploration...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 3^e ligne, "... la population québécoise...")

1975

Dans la vallée du Saint-Laurent, un nombre important de compagnies sont arrivées et se sont mises à forer dans les meilleures terres arables du Québec.

Donc c'est l'ensemble de ces interrogations qui ont guidé notre mémoire.

1980

Et sur ce, je passerais la parole à ma collègue, députée de Vachon pour justement vous présenter le mémoire.

PAR Mme MARTINE OUELLET:

1985

Donc effectivement, dans ce dossier, il y a un manque flagrant d'informations, d'études indépendantes. On ne peut pas prendre de décisions éclairées dans l'ignorance.

Les deux (2) documents qui ont été déposés, soit par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune au début septembre et par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, déposés le premier jour des audiences publiques, sont tout à fait incomplets.

1990

Au niveau des impacts sur l'eau souterraine, le document du MRNF en traite en à peine dix (10) lignes et du côté du MDDEP, le document laisse entendre qu'il n'y a pas de problème lié à l'eau souterraine. Pourtant, pourtant, des impacts significatifs sur les eaux souterraines ont été

répertoriés et analysés aux États-Unis où l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste ont littéralement explosées, principalement en Pennsylvanie et dans l'état de New York.

1995

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Chez nos voisins...")

FIN DE LA LECTURE (Page 7, 2^e paragraphe, avant-dernière ligne, "... la migration...")

2000

La migration du méthane dans la masse rocheuse, suite à la fracturation hydraulique.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Une étude...")

FIN DE LA LECTURE (Page 7, 3^e paragraphe, dernière ligne, "... sont imminents.")

2005

On l'a vu dans les reportages, de l'eau qui brûle, l'eau du robinet qui brûle, ce n'est pas normal. C'est qu'il y a migration du méthane, soit liée au procédé de fracturation dans la masse rocheuse ou liée au coffrage du forage vertical.

2010

Donc c'est très inquiétant, et ça nous prend plus d'information, ça nous prend des études indépendantes pour savoir à quoi s'exposent les résidents des zones où il y aura des forages horizontaux et de la fracturation.

Que dire aussi de l'impact des eaux usées et des risques pour la santé publique!

2015

Vous le savez, plusieurs produits chimiques sont ajoutés à l'eau de fracturation pour être capable de fracturer et de rendre perméable la roche lors du procédé de fracturation, et ces eaux-là, en grande partie, remontent à la surface. Les produits chimiques sont souvent gardés secrets.

2020

Mais il y a Questerre qui a rendu disponible sur son site Internet la liste des additifs.

Et le professeur Alfred Jaouich, du Département des sciences de la Terre et de l'atmosphère de l'Université du Québec à Montréal affirme que la dangerosité de ce cocktail ne fait pas de doute.

2025

"Ce sont des substances qu'on ne veut absolument pas retrouver dans l'eau souterraine. Plusieurs d'entre elles sont cancérigènes."

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, 1^{er} paragraphe, 5^e ligne, "D'ailleurs le ministère...")

2030

FIN DE LA LECTURE (Page 10, 1^{er} paragraphe, fin, "... le gouvernement.")

2035

De plus, on sait qu'au Québec, les usines d'assainissement des eaux n'ont pas été équipées pour traiter ces substances toxiques là. Même le Munk School of Global Affairs de l'Université de Toronto affirme que les infrastructures municipales ne peuvent accueillir l'eau souillée de la fracturation de la roche. Elles ne sont pas conçues pour ça.

2040

Donc on parle de l'eau usée, donc l'eau de fracturation, mais aussi, l'eau de fracturation, si elle n'est pas retournée via les usines d'assainissement, à ce moment-là, ils disent qu'ils peuvent la réutiliser.

2045

Et s'ils la réutilisent, ils la conservent dans des bassins, donc très inquiétants, ces bassins-là, comment sont-ils construits, est-ce qu'il peut y avoir des fuites, est-ce que ces bassins-là peuvent couler et à ce moment-là, percoler soit vers les nappes d'eau souterraine, soit vers les cours d'eau et rejoindre nos lacs et nos rivières?

2050

Du côté de la pollution atmosphérique et en particulier des émissions de gaz à effet de serre, là, on a eu vraiment droit au grand théâtre, donc le trio Charest, Normandeau et Arcand nous affirmait que les gaz de schiste nous permettraient de réduire nos émissions de gaz à effet de serre, ce qui est tout à fait faux.

2055

Dans le document du MRNF, c'était très laconique sur cet aspect-là et dans le document du MDDEP, ils disaient qu'il y aurait augmentation des gaz à effet de serre, mais sans aucune étude, sans aucune quantification.

2060

L'Environmental Protection Agency des États-Unis évalue que l'industrie des gaz de schiste émet dans l'atmosphère une quantité considérable de méthane, le méthane qui est un gaz à effet de serre plus de vingt (20) fois plus puissant que le dioxyde de carbone, le CO₂.

2065

Le professeur Robert Howarth de l'Université Cornell compare sans hésitation le cycle de production du gaz de schiste à celui du charbon qui est l'énergie la plus polluante actuellement.

Et nous, nous avons fait des calculs à partir des chiffres disponibles pour le Shale de Marcellus dans le document du MDDEP, et avec des hypothèses de deux cents (200) puits par année sur vingt (20) ans, le Québec augmenterait minimalement de trente pour cent (30 %) ses émissions de gaz à effet de serre, alors qu'on sait que le Québec a signé un accord de Kyoto et s'engage à moins six pour cent (-6 %) et qu'on a même annoncé qu'on s'alignait sur moins vingt pour cent (-20 %) à l'horizon de 2020. Les gaz de schiste, c'est plus trente pour cent (+30 %).

2070

Et si on doit acheter des crédits de carbone pour compenser ces émissions-là, on parle de centaines de millions de dollars pour le Québec.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 14, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, "En terminant...")

FIN DE LA LECTURE (Page 14, 2^e paragraphe, 8^e ligne, "... au gaz.")

2075

L'électricité, en effet, au Québec, comme elle provient de l'eau et du vent, émet quarante (40) fois moins de gaz à effet de serre que le gaz naturel qui est combustible fossile.

2080

Et que dire des retombées économiques du gaz de schiste? On nous parlait d'emplois, on nous a fait miroiter quinze mille (15 000) emplois, l'industrie nous a fait miroiter quinze mille (15 000). L'industrie, aujourd'hui, parle plutôt de cinq mille (5000) emplois avec l'étude de Secor. Qu'en est-il au juste?

2085

Est-ce qu'on peut penser à cinq mille (5000) emplois ou est-ce encore moins que cinq mille (5000) emplois?

Du côté des redevances, ce qu'on voit au Québec, c'est un vol institutionnalisé qu'on constate.

2090

D'ailleurs le rapport du Vérificateur général Renaud Lachance a écrit dans son rapport qu'entre 2002 et 2008, quatorze (14) entreprises minières au Québec sur une vingtaine n'ont versé aucun droit minier, alors qu'elles cumulaient des valeurs brutes de production annuelle de quatre point deux milliards de dollars (4,2 G\$). Donc douze pour cent (12 %) des profits, quand il y a plusieurs allocations qu'on peut mettre contre les profits et qu'on réussit à mettre le profit à zéro, douze pour cent (12 %) de zéro, ça fait zéro. Même si le ministre Bachand dans son dernier budget dit vouloir augmenter à seize pour cent (16 %), seize pour cent (16 %) de zéro, ça restera toujours zéro.

2095

2100

Donc du côté des retombées économiques, si on veut avoir une exploitation au Québec, il est très clair pour nous que ça doit être l'ensemble de la collectivité qui doit profiter des retombées économiques et non pas seulement certaines sociétés gazières.

Et du côté des permis d'exploration et d'exploitation, je pense que ça l'a été assez démontré qu'au Québec, on reçoit des peanuts par rapport à ce qui se fait en Colombie-Britannique.

2105

Et ça serait aussi important d'avoir un petit peu plus d'information du côté des permis; les chiffres varient. Le ministre Arcand parle de cent quarante-neuf (149) permis, le MRNF parle de cent neuf (109) permis, de quels permis parle-t-on au juste?

2110 Il y a les permis d'exploration, mais il y a aussi tous les certificats d'autorisation, ça serait le fun d'avoir l'ensemble des certificats qui ont été émis par le MDDEP, que ce soit pour la fracturation, que ce soit pour le captage de l'eau, que ce soit pour le traitement des eaux usées.

2115 Donc c'est très clair qu'il y a un manque d'information, et nous recommandons, nous vous recommandons, aux commissaires!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 21, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "... le pouvoir...")

FIN DE LA LECTURE (Page 21, 1^{er} paragraphe, fin, "... elle-même.")

2120 Et je cède maintenant la parole à mon collègue Scott McKay.

PAR M. SCOTT MCKAY:

2125 En fait nous voudrions conclure sur la nécessité d'imposer un moratoire tant sur l'exploration que l'exploitation des gaz de schiste.

2130 Vous savez probablement que j'ai déposé comme député un projet de loi, le projet de loi numéro 396 visant un arrêt temporaire des activités d'exploration et d'exploitation des gaz de schiste.

2135 En fait, ce que nous proposons comme moratoire, c'est de cesser temporairement les activités jusqu'à ce que la législation et la réglementation qui ira avec, qui permettra de la mettre en œuvre, seront adoptées.

En fait, dans ce projet de loi, nous proposons aussi, c'est une approche, je vous dirais, pragmatique et équilibrée, puisque l'imposition d'un tel moratoire permettrait de prolonger les permis déjà en vigueur.

2140 Vous savez qu'actuellement, certaines entreprises gazières ont ralenti leurs activités, d'autres au contraire les maintiennent ou même les accélèrent, pour s'assurer de respecter les exigences du ministère des Ressources naturelles. Quand on détient un claim minier, on doit exécuter un certain nombre de travaux à l'intérieur d'une certaine période de temps, donc l'imposition du moratoire permettrait de prolonger la durée des permis de la même durée et permettrait aussi de réduire les exigences réglementaires face à l'industrie.

2145 Bon, il y a un certain nombre de rapports d'avancement des travaux qui doivent être déposés, et ça, même s'il n'y a pas vraiment de travaux qui se font, donc il s'agirait pendant cette période de moratoire là de diminuer, d'abaisser les exigences, de façon à pouvoir aider l'industrie à

2150 passer à travers cette période-là sans que certaines entreprises soient avantagées par rapport à d'autres.

Et nous avons aussi démontré que nous pouvions avoir un moratoire qui se ferait sans compensation financière de la part de l'État, notamment en se fondant sur la Loi sur l'eau qui a été
2155 adoptée à l'unanimité de l'Assemblée nationale l'an dernier.

Donc en ce qui nous concerne, il y a rien qui empêche l'imposition d'un moratoire; au contraire, ce serait bénéfique tant pour le gouvernement que pour l'industrie elle-même, puisqu'elles auraient la possibilité de pouvoir voir la durée de leur permis prolongée et leurs
2160 exigences bureaucratiques, disons, allégées.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup. Moi, j'aimerais savoir, comment vous voyez ça, par rapport à
2165 l'aménagement du territoire, c'est-à-dire le dilemme entre la Loi sur les mines et la responsabilité des MRC et des municipalités?

PAR M. SCOTT McKAY:

Bien moi, je dirais, parce que je suis porte-parole sur le projet de loi 79, la loi modifiant la Loi sur les mines qui est en étude détaillée actuellement ces jours-ci en commission parlementaire à Québec, ce qui est proposé dans le projet de loi 79, c'est, dans le fond, de permettre à des
2170 collectivités de pouvoir demander au ministre d'éventuellement retirer, soustraire des parties de leur territoire à l'activité minière.

Par contre, si on regarde ce qui s'est fait récemment en Ontario, l'Ontario a révisé sa Loi sur les mines aussi l'an dernier et eux font le processus inverse, c'est-à-dire qu'on demande aux
2175 collectivités de préparer un plan, en fait ça revient un peu, si j'ai bien compris, à des schémas d'aménagement de MRC, mais axés sur l'utilisation des ressources, et ces plans-là permettent de soustraire certains territoires de l'activité minière.

Et le ministre, à ce moment-là, a la possibilité, s'il constate que ce qu'il y a dans le plan des communautés locales va à l'encontre de l'intérêt collectif de la province de l'Ontario, à ce moment-là il a le pouvoir, sur la base d'un règlement qui est encore à définir, de pouvoir aller à l'encontre de
2185 la volonté locale.

Donc c'est un peu l'inverse de ce qu'on fait au Québec, et je pense que ça vaudrait la peine, c'est probablement un tel mécanisme que nous allons proposer en commission parlementaire.

2190 Mais jusqu'à maintenant, le gouvernement semble pas avoir été très ouvert aux amendements qu'on apporte.

2195 Juste peut-être un dernier point par rapport à ce que vous me dites! Vous m'avez posé comme question, une des pistes serait peut-être aussi de regarder du côté de l'approbation des lignes de transport d'électricité, des autres infrastructures linéaires. Il semblerait qu'il y a quand même, même si les lignes à haute tension d'Hydro-Québec ne sont pas assujetties à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il y a quand même un mécanisme de consultation des communautés locales et nous, c'est un peu de ce côté-là qu'on regarde actuellement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2200 Merci beaucoup. Madame Trudeau.

PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:

2205 Oui, bien, je reviendrais justement sur le projet de loi 79.

2210 Actuellement, c'est la Loi sur les mines qui a pratiquement prépondérance sur le projet des gaz de schiste, alors là, je comprends votre position par rapport à l'aménagement du territoire, mais sur les autres éléments de la Loi sur les mines et le gaz de schiste, puisque c'est celle-là qui s'applique tant qu'il n'y a pas une autre loi sur les hydrocarbures, quelle est votre position?

PAR M. SCOTT McKAY:

2215 Bien en fait, notre position, c'est la même que pour l'ensemble des autres substances, c'est-à-dire que le développement de l'industrie minière au Québec doit se faire au cœur du développement de l'industrie minière. Il doit y avoir l'acceptabilité sociale.

2220 C'est sûr que c'est un terme qui est pas aisé à définir, mais en donnant préséance, en maintenant la préséance minière, bien en fait, on s'attire, selon nous, des lendemains difficiles, puisqu'il y a peut-être un parallèle à faire avec l'industrie éolienne par exemple où vous voyez, les commissions du BAPE arrivent à la fin du processus, une fois que finalement, tout le projet est ficelé, que le promoteur a investi beaucoup d'efforts.

2225 Si on allait chercher l'acceptabilité sociale plutôt au début d'un projet, donc vraiment déjà à l'étape de l'exploration, bien, on estime qu'on aurait des projets à ce moment-là qui vont avancer de façon beaucoup plus solide, qui se feront avec la communauté et non pas en causant des déchirures sociales importantes comme on a vu dans certains cas.

PAR LE PRÉSIDENT:

2230

Je vais être obligé de presser le temps!

PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:

2235

Pouvez-vous communiquer à la Commission l'information que vous avez sur la façon de procéder actuellement de l'Ontario, puisque c'est tout nouveau?

Je sais qu'il y avait eu une décision de la Cour d'appel qui les a amenés à modifier leur loi, notamment sur la question de l'expropriation, avez-vous une position aussi là-dessus?

2240

PAR M. SCOTT McKAY:

Oui, notre position aussi sur l'expropriation!

2245

Je suis juste un petit peu embêté, parce que vous savez qu'à toutes les fois que je tente de parler de l'application de la Loi sur les mines au dossier des gaz de schiste, le ministre me renvoie toujours au fait qu'il y aura une future loi sur les hydrocarbures et donc que le projet de loi qui est devant nous, il faut pas du tout considérer les hydrocarbures.

2250

Alors on sait pertinemment que c'est effectivement la loi qui s'applique jusqu'à ce qu'il y ait une nouvelle loi.

Donc de notre part, ça justifie amplement le fait qu'il y ait un moratoire jusqu'à temps que cette loi-là sur les hydrocarbures se voie adoptée, ainsi que ces règlements.

2255

En attendant, en ce qui concerne l'expropriation, nous sommes aussi en défaveur – vous savez, il s'est dit beaucoup de choses sur ce pouvoir d'expropriation, mais en gros, le gouvernement nous dit, écoutez, ça a jamais arrivé qu'une entreprise ait eu à exproprier quelqu'un. Bon, il y a eu une exception récemment à Malartic, mais on peut quand même accepter le fait que c'est un cas d'exception.

2260

Mais à ce moment-là, si ça se fait jamais ou très rarement, pourquoi est-ce qu'on maintient ce pouvoir d'expropriation là dans la Loi sur les mines?

2265

Alors retirons-le et tenons-nous-en essentiellement à une autre loi qui est existante qui est la Loi sur les expropriations.

PAR LE PRÉSIDENT:

2270 Le temps file rapidement, je permettrais encore deux (2) petites questions!

Une pour monsieur Germain!

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2275 La question, je l'adresserais à madame Ouellet, je pense que vous êtes la responsable du mémoire!

2280 Dans le mémoire, vous mentionnez, je vais dire le terme exact "qu'un minimum de cinquante pour cent (50 %) de la richesse créée par l'exploitation revienne dans les poches des Québécoises et des Québécois", est-ce que c'est possible que vous nous décriviez comment vous arrivez à ce cinquante pour cent (50 %) là?

2285 De quelle façon on atteindrait le cinquante pour cent (50 %)?

PAR Mme MARTINE OUELLET:

2290 Bien effectivement, et vous avez peut-être entendu, c'est la position de la chef du Parti québécois Pauline Marois, il peut y avoir plusieurs façons.

Parce que quand on dit de la richesse créée, ça peut être les redevances, ça peut être les taxes, ça peut être les impôts; on pourrait décider de prendre la participation dans les entreprises, une participation minoritaire ou une participation majoritaire, comme ils font en Norvège.

2295 Donc l'ensemble de ces éléments-là actuellement sont regardés. On ne s'est pas arrêté sur exactement le modèle précis.

2300 Mais ce qu'on dit, c'est au niveau de l'objectif. Il doit y avoir un retour à la collectivité de l'exploitation d'une ressource naturelle non renouvelable particulièrement comme le gaz naturel. Et l'exemple de la Norvège, dans ce cas-ci, est remarquable.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2305 Très bien, je vous remercie.

PAR M. SCOTT McKAY:

2310 Juste ajouter rapidement! C'est peut-être un document qu'on pourrait faire suivre à la Commission. L'Alberta a fait une revue des redevances dans le secteur du pétrole et du gaz, c'est pas les gaz de schiste ou de shale, c'était de gaz conventionnels. Ils sont arrivés, en comparant les différentes juridictions en Amérique du Nord, que la moyenne, au niveau de ce qu'on appelle en anglais le "take", donc qui cumule les redevances, les impôts, tout ça, donc la part qui revient à la collectivité était autour en moyenne de soixante-trois pour cent (63 %).

2315 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

2320 C'est peut-être concernant la séparation entre les redevances et les permis.

2325 Est-ce que vous pensez que les permis devraient couvrir l'ensemble des coûts associés à l'opération de l'industrie, donc que l'État récupère les coûts associés à ça et que donc les redevances soient vraiment vues comme étant un montant en surplus, entre guillemets?

Ou dans le sens, à savoir, est-ce que les redevances doivent aussi servir à l'industrie?

PAR Mme MARTINE OUELLET:

2330 Les redevances servir à l'industrie?

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

2335 Bien, dans le sens à soutenir l'activité industrielle, les ministères qui existent.

2340 Par exemple dans l'activité de soutien à l'industrie, il y a des ministères, il y a le MDDEP, le MRNF, il y a des employés qui travaillent. Comment est-ce que les coûts, est-ce qu'on devrait viser la récupération des coûts de soutien à l'entreprise via les permis?

PAR Mme MARTINE OUELLET:

2345 Bien, je pense qu'au niveau des permis, c'est sûr qu'il faut que minimalement, ça couvre les coûts.

Là, après ça, il faut voir, il faut pas se mettre la tête dans le sable, il faut voir au niveau concurrentiel à quoi ça ressemble en Amérique du Nord.

2350 Et effectivement, si au niveau des permis, on peut aller chercher plus que juste la récupération des coûts, parce qu'on voit, l'argent qu'ils font en Colombie-Britannique avec leurs permis, donc moi, je pense qu'il faut regarder aussi de ce côté-là.

2355 Les redevances étant une autre chose, les permis étant, avant même qu'il y ait exploration, donc on sait pas du tout quel est le gisement, le potentiel du gisement, et le permis d'exploitation – le permis d'exploration et d'exploitation étant deux (2) choses quand même assez différentes.

Donc moi, je pense que minimalement, il faut couvrir les coûts, mais il faut aussi être concurrentiel puis aller chercher le maximum de retour, encore là pour la collectivité.

2360 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Merci.

2365 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame, messieurs, merci beaucoup.

2370

JACQUES TÉTREULT

PAR LE PRÉSIDENT:

J'inviterais maintenant monsieur Jacques Tétreault.

2375 Bonjour.

PAR M. JACQUES TÉTREULT:

2380 Bonjour monsieur le Président, ça va bien?

PAR LE PRÉSIDENT:

2385 Oui ça va bien.

PAR M. JACQUES TÉTREULT:

Ça fait longtemps qu'on s'est pas vu!

2390 Madame la Commissaire, messieurs les Commissaires, bonjour.

Alors aujourd'hui, je présente un mémoire personnel. Mon mémoire n'engage que moi, une personne dans une société qui se dit démocratique, alors j'ajoute mon petit grain personnel à la mosaïque de tout ce que vous avez entendu depuis un mois.

2395 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "J'ai suivi...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 5, avant-dernier paragraphe, fin, "... trois cents millions (300 M) d'années?")

2400 Les risques de contamination de la nappe aquifère provenant en dessous d'elle étant évités!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Qu'en est-il...")

2405 **FIN DE LA LECTURE (Page 6, 2^e paragraphe, 2^e ligne, "... du puits.")**

Je sais pas si vous avez remarqué, c'est jamais directement à côté.

2410 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 2^e paragraphe, 2^e ligne, "Comment cette eau...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 9, 3^e paragraphe, 3^e ligne, "... de conflits d'intérêts.")

PAR LE PRÉSIDENT:

2415 En conclusion, monsieur Tétreault.

PAR M. JACQUES TÉTREULT:

Oui monsieur le Président, il me reste deux (2) paragraphes, je vais conclure!

2420 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, 3^e paragraphe, 4^e ligne, "Toutes les spéculations...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 10, fin)

2425 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

2430 S'il vous plaît, on s'est fixé des règles, on essaie de pas applaudir! C'est des règles qu'on s'est fixées pour être respectueux envers quiconque vient présenter en avant.

Monsieur Locat, avez-vous une question?

2435 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

J'avais une question. À la page 5 de votre mémoire, vous indiquez que "plusieurs puits de ma région servant à abreuver des troupeaux d'animaux d'élevage sont plus profonds que cent mètres (100 m)", est-ce que ces puits-là, d'après vous, sont inscrits au registre des puisatiers?

2440 **PAR M. JACQUES TÉTREAU:**

Je n'ai aucune idée. Mais je peux vous dire par exemple, j'ai plusieurs producteurs porcins dans ma région, en fait je pense être le seul à pas être producteur porcine, et il y en a plusieurs qui ont des puits qui sont plus profonds que cent mètres (100 m).

2445 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Est-ce que vous avez une idée de la profondeur?

2450 **PAR M. JACQUES TÉTREAU:**

Quatre cents (400 pi), quatre cent cinquante pieds (450 pi). Si on met ça en mètres, ça fait combien? Cent vingt-cent vingt-cinq mètres (120 m-125 m) facilement.

2455 Puis il y a des industries agroalimentaires de la région de Saint-Hyacinthe qui puisent leur eau de façon très profonde.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

2460 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Trudeau.

2465 **PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:**

Vous parlez de la région de Saint-Hyacinthe, vous parlez de quel lieu?

2470 **PAR M. JACQUES TÉTREULT:**

Moi, je suis un résident de Saint-Dominique-de-Bagot, madame.

2475 **PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Tétreault.

2480

PAR M. JACQUES TÉTREULT:

Ça m'a fait plaisir, monsieur le Président.

2485

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU CENTRE-DU-QUÉBEC

PAR LE PRÉSIDENT:

2490

J'inviterais maintenant les représentants du Conseil régional de l'environnement, monsieur Gilles Brochu et Éric Perreault.

2495 Évidemment, votre mémoire est assez long, on s'est donné des règles, on se donne une quinzaine de minutes, si vous voulez avoir un échange avec la Commission, bien, on peut après.

PAR M. GILLES BROCHU:

2500 Pas de problème. Madame, messieurs les Commissaires, mon nom est Gilles Brochu, je suis président du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec, et je suis accompagné d'Éric Perreault, notre chargé de projet en matière énergétique.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Le Conseil régional...")

2505 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, "... développement durable.")**

Le développement du gaz de schiste au Québec et au Centre-du-Québec peut-il être durable?

2510 Le maintien de la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins constitue une condition essentielle au développement durable.

2515 Le gaz de schiste étant une ressource non renouvelable, plus la ressource diminuera rapidement, plus nous compromettrons la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins, puisqu'ils n'auront pu disposer du temps nécessaire à une transition vers des sources d'énergie de remplacement.

2520 Les principes de prévention et de précaution, que vous avez déjà dû entendre parler!

Comme nous ne disposons pas d'une évaluation environnementale scientifique complète, fiable et indépendante, nous permettant d'évaluer le niveau des risques environnementaux liés à l'exploitation des gaz de schiste au Québec, nous ne pouvons pas appliquer les principes de prévention et de précaution sur lesquels s'appuie le développement durable.

2525 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, dernier paragraphe, dernière ligne, "Selon un professeur...")**

2530 **FIN DE LA LECTURE (Page 9, 1^{er} paragraphe, fin, "... de la surface.")**

Cette affirmation est basée sur un phénomène appelé le chaos non linéaire se produisant lors du processus de fracturation sous des pressions extrêmes dans les formations géologiques profondes.

2535 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Le CRECQ...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 11, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, "... de carbone atmosphérique.")

2540 Depuis plusieurs années, notre région se mobilise pour la préservation de ces milieux humides là.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Dans ce contexte...")

2545 **FIN DE LA LECTURE (Page 18, dernier paragraphe, avant-dernière ligne, "... prise de décision.")**

En outre, le CRECQ propose, un, que l'information recueillie dans le cadre de cette évaluation soit publique et facilement disponible.

2550 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 19, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Le CRECQ...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 20, fin)

2555 Je vous remercie de votre écoute.

PAR LE PRÉSIDENT:

2560 Merci beaucoup. À la page 19, quand vous dites que le Conseil propose qu'une cueillette de données soit effectuée à partir d'expériences pilotes, là, vous parlez que l'ampleur de ces expériences pilotes devrait être suffisante, vous pensez à combien de projets?

PAR M. GILLES BROCHU:

2565 Ah bien, je suis pas un spécialiste, mais il s'agit justement que les spécialistes jugent les types d'expériences pilotes. Donc c'est sûr, dans les zones sensibles, proches des milieux urbains, proches des milieux humides. Donc je sais pas le nombre d'expériences pilotes.

2570 Elles pourraient être faites à partir des zones d'exploitation actuellement et à ce moment-là, selon la profondeur géologique et la nature de l'environnement concerné, des spécialistes, soit du ministère de l'Environnement, des Ressources naturelles, pourraient dire, bon bien, on a besoin de quatre-trois-cinq-six (4-3-5-6) expériences pilotes.

2575 Et bien sûr, chacune serait entourée par des connaissances, comme je disais, du début de l'exploration jusqu'à l'exploitation.

PAR LE PRÉSIDENT:

2580 OK. Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

2585 À la page 4, vous indiquez que vous agissez comme interlocuteur privilégié du gouvernement en matière d'environnement pour le Centre-du-Québec, est-ce qu'on vous a déjà contacté concernant les tables de concertation qui ont été mises sur pied?

PAR M. GILLES BROCHU:

2590 Oui, je siége sur le Comité de l'environnement sur la Loi des hydrocarbures.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

Et puis donc, les sujets abordés sont?

2595 **PAR M. GILLES BROCHU:**

Bien effectivement, on a déjà eu une rencontre avec madame Normandeau, avec notre ministre également de l'environnement.

2600 Et ça a été une bonne rencontre, parce qu'on a senti vraiment une écoute du gouvernement. Donc monsieur Arcand s'est engagé, dans le cadre des principes de développement durable, à suivre ça de très près.

2605 Donc face à l'argumentation qu'on avait présentée, ça leur semblait effectivement logique. D'ailleurs je pense que madame Normandeau a toujours dit que s'il y a exploitation des gaz de schiste, il faudrait que ça se fasse selon des normes environnementales reconnues et acceptables.

2610 Donc il s'agit de s'entendre qu'est-ce qu'on entend par reconnues et acceptables.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

2615 J'aurais une autre question, c'est concernant à la page 14 et 15, en fait, quand vous parlez de la contribution du méthane comme gaz à effet de serre. Vous dites que sur cent (100) ans, vous dites que c'est vingt-cinq (25) fois plus important et après ça, vous dites que sur vingt (20) ans, c'est soixante-douze (72) fois plus important. Comment vous expliquez ça?

PAR M. GILLES BROCHU:

2620 Je vais laisser mon spécialiste en énergie expliquer cette nuance-là.

PAR M. ÉRIC PERREAULT:

2625 C'est une information qui a été prise, je crois que c'est dans le document de l'Université Cornell, avec monsieur Howarth.

En fait, je pourrais pas l'expliquer, moi, comme tel, scientifiquement, mais sur une échelle de temps donné, le même méthane, je sais pas si c'est un processus de dégradation, je peux pas l'expliquer comme ça, là.

2630 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Donc c'est la source à laquelle vous référez, OK.

2635 **PAR M. ÉRIC PERREAULT:**

Exactement.

PAR M. GILLES BROCHU:

2640 Bien, comme c'est un gaz volatil, effectivement, son taux de concentration va varier avec le nombre des années.

PAR LE PRÉSIDENT:

2645 Merci beaucoup.

PAR M. GILLES BROCHU:

2650 Bien, merci à vous.

COMITÉ SECTORIEL DE L'INDUSTRIE DE LA MÉTALLURGIE DU QUÉBEC

2655 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, j'inviterais la représentante de Solaarer, madame Brigitte Leblanc.

2660 Madame Brigitte Leblanc n'est pas dans la salle, non, OK.

Donc on va demander au Comité sectoriel de l'industrie de la métallurgie, monsieur Serge Bergeron et Luc Chabot.

PAR M. SERGE BERGERON:

2665

Bonjour monsieur Fortin. Mon nom est Serge Bergeron, président de la Table sectorielle de métallurgie.

Et je suis accompagné de monsieur Luc Chabot.

2670

PAR M. LUC CHABOT:

Je suis représentant du Comité environnement pour la Table de concertation.

2675

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonjour.

PAR M. SERGE BERGERON:

2680

Merci de l'invitation qu'on a eue du Bureau d'audiences publiques pour présenter notre mémoire.

Juste pour situer qu'est-ce que c'est, la Table de concertation en métallurgie!

2685

Dans les années 1995, le ministre Gérald Tremblay avait mis sur pied les grappes industrielles et avait créé la grappe industrielle de métallurgie.

Alors depuis ce temps, on se maintient et on a réussi à regrouper tous les partenaires de la métallurgie, que ce soit les syndicats, que ce soit ceux qui donnent des services en métallurgie, des producteurs, des usines productrices en métallurgie. Donc on est deux cent seize (216) établissements et on génère trente-cinq mille (35 000) emplois au Québec dans le secteur de la métallurgie.

2690

Sur la Table de métallurgie, nous avons trois (3) sous-tables. Il y a une sous-table qui adresse les problèmes de main-d'oeuvre, de renouvellement de main-d'oeuvre dans la métallurgie. Cette table-là s'appelle le CSMO, c'est le Comité sectoriel en métallurgie.

2695

Et on a une table en environnement et aussi une table qui adresse des problèmes d'énergie et de tarifs d'électricité.

2700

Alors c'est au nom de la Table que nous vous présentons un mémoire.

2705 Tout d'abord, pour nous, le gaz naturel est un combustible fossile le plus propre, comparativement aux combustibles comme le charbon et le mazout, donc c'est celui qui génère le moins de gaz à effet de serre.

Alors nous, le gaz de schiste qui est dans la même catégorie, on considère ça comme très important.

2710 Le gaz naturel est d'abord employé, dans l'industrie métallurgique, comme un agent réducteur, notamment pour réduire les oxydes du bruit de fond à l'arrière!

PAR LE PRÉSIDENT:

2715 Excusez, ça chuchote un petit peu dans la salle, si vous voulez, on va entendre l'intervenant.

PAR M. SERGE BERGERON:

2720 On a respecté ceux qui ont présenté avant nous.

PAR LE PRÉSIDENT:

2725 Ça va bien, là. Ceux qui veulent parler, peuvent aller entre les deux (2) portes, il y a pas de problème.

On vous écoute!

PAR M. SERGE BERGERON:

2730 Merci monsieur Fortin.

2735 Alors je disais que le gaz naturel est d'abord employé dans l'industrie métallurgique comme un agent réducteur et à ce titre, il ne peut être substitué contre aucun autre combustible fossile.

Alors on fait avec le gaz naturel la réduction des boulettes d'oxyde de fer et aussi, on utilise aussi pour alimenter les fours de forge et de traitement thermique. On préchauffe aussi des poches, on monte la température en métallurgie, puis on maintient le métal chaud.

2740 Il sert aussi de chauffage des bâtiments.

La rentabilité de plusieurs industries en métallurgie dépend beaucoup du prix du gaz naturel et à ce titre-là, on considère que d'être indépendant au niveau de l'approvisionnement en gaz naturel, c'est important pour l'industrie.

2745 Il faut noter qu'en Amérique du Nord, on approvisionne sur les réserves mondiales quatre pour cent (4 %) de tout le gaz naturel qui est consommé à travers la planète, mais on en consomme trente pour cent (30 %). Donc on est loin d'être autosuffisant avec cette production.

2750 Alors on importe le gaz naturel de l'Ouest et récemment, on avait appuyé devant le BAPE un mémoire demandant la mise sur pied de deux (2) ports méthaniers avec le projet Gros Cacouna et Rabaska et malheureusement, on n'a pas trouvé un producteur à l'international, Gazprom, pour nous alimenter en gaz liquide. Alors raison de plus d'appuyer les gaz de schiste qui est une ressource naturelle au Québec.

2755 On a terriblement besoin, dans l'industrie métallurgique, de ce gaz-là.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, avant-dernier paragraphe, 2^e ligne, "La production...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin)

2760 Alors c'est l'essentiel de notre mémoire que j'ai parcouru en diagonale.

PAR LE PRÉSIDENT:

2765 Merci beaucoup. Quand vous dites certaines industries, vous dites aussi une diminution de coût, une augmentation de la rentabilité, est-ce que vous avez figuré des chiffres par rapport à ça?

PAR M. SERGE BERGERON:

2770 Pour l'industrie métallurgique, le coût d'énergie est d'environ, ça varie entre vingt (20 %) et trente pour cent (30 %). Alors là-dessus, il y a une grosse part d'électricité, mais le gaz naturel en sidérurgie, ça représente, combien Luc?

PAR M. LUC CHABOT:

2775 Je pourrais pas dire le pourcentage.

PAR M. SERGE BERGERON:

2780 Au-delà de quinze pour cent (15 %).

PAR M. LUC CHABOT:

2785 Bien, au niveau d'un des membres de la Table, la réduction du minerai de fer nécessite le gaz naturel qui remplace le charbon qui est fait dans les autres usines qu'on retrouve à l'extérieur du Québec, soit en Ontario, aux États-Unis ou ailleurs qui utilisent le charbon pour faire la réduction du minerai de fer.

Le faire avec le gaz naturel génère deux (2) fois moins de gaz à effet de serre.

2790 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais il y aurait combien d'entreprises qui sont actuellement, vous dites au charbon, qui pourraient substituer, pourquoi ne le font-elles pas présentement?

2795 **PAR M. SERGE BERGERON:**

Le gaz est pas substituable. C'est pas substituable. On peut pas substituer le gaz naturel dans la fabrication de l'acier avec du charbon.

2800 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais là, vous venez de dire quoi par rapport à l'exemple?

2805 **PAR M. LUC CHABOT:**

Non, c'est qu'il y a deux (2) types de procédés qui existent. Au Québec, le procédé qui est utilisé utilise le gaz naturel et en Ontario et aux États-Unis ou ailleurs dans le monde, ils utilisent le charbon pour faire le même genre de réduction du minerai.

2810 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ah, OK. Monsieur Locat.

2815 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Vous indiquez que le coût du transport représente environ vingt-cinq pour cent (25 %) du coût total payé par les consommateurs, le fait de le produire ici, ça pourrait correspondre à quelle réduction de coût à la livraison?

2820 **PAR M. SERGE BERGERON:**

Luc, en prix par mètre cube, actuellement, on paie combien, là? C'est environ dix-sept cents (0,17 \$).

2825 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

En pourcentage. Ça, ce vingt-cinq pour cent (25 %) là, en fait...

2830 **PAR M. LUC CHABOT:**

C'est partir de l'Ouest canadien pour s'en venir ici. Ça fait que si on part d'ici, puis on distribue relativement près des industries, le coût pourrait être cinq pour cent (5 %) au lieu du vingt-cinq pour cent (25 %).

2835 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Et ma question serait à savoir s'il y avait donc une industrie qui s'installait pour produire le gaz de shale au Québec, est-ce que vous accepteriez de partager une partie de cette réduction-là du coût?

2840 **PAR M. SERGE BERGERON:**

Oui, bien, c'est sûr qu'actuellement, c'est Gaz Métropolitain qui gère la distribution du gaz naturel au Québec et TransCanada PipeLines qui gère la partie entre l'Ouest et le Québec.

2845 Donc c'est sûr qu'une entreprise comme Gaz Métropolitain pourrait faire la gestion du gaz naturel, puis on sauverait au moins la partie de l'Ouest de TransCanada PipeLines qui est acheminée ici.

2850 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Merci.

2855 **PAR M. SERGE BERGERON:**

Et le coût actuellement, quand on mentionne vingt-cinq pour cent (25 %) de notre coût de transport, c'était dans les années 2008-2009; actuellement, le coût du transport est plus élevé que ça, parce que le coût de la molécule de gaz naturel a baissé considérablement à cause de la morosité de l'industrie en Amérique du Nord.

2860 Mais c'est seulement partie remise. Quand l'économie va aller bien, il y a un gros consommateur qui est ici à Bécancour qui est l'usine, la centrale thermique qui fonctionne au gaz naturel, donc quand elle va être en opération, ce consommateur-là va faire monter les prix du gaz naturel de façon assez importante.

2865 Ce qu'on n'a pas connu, parce que depuis la mise sur pied de la centrale thermique, elle n'a pas été en opération depuis sa création.

PAR LE PRÉSIDENT:

2870 Merci messieurs, merci beaucoup.

Maintenant, on va prendre une pause et on va revenir à quatre heures et quart (4 h ¼)!

2875

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2880

**REPRISE DE LA SÉANCE
PAUL LEGAULT**

PAR LE PRÉSIDENT:

2885

Donc j'inviterais monsieur Paul Legault à l'avant s'il vous plaît.

Bonjour monsieur Legault.

PAR M. PAUL LEGAULT:

2890

Bonjour monsieur le Président, madame et messieurs les Commissaires.

J'ai préparé un PowerPoint, beaucoup de photos!

2895

Bonjour à tout le monde. Mon nom est Paul Legault, je suis informaticien, mathématicien, romancier et photographe. Je ne suis pas un propriétaire terrien, je travaille pas pour l'industrie gazière. Je suis seulement un citoyen concerné. C'est une démarche personnelle.

2900

J'ai choisi quelques énoncés qui apparaissent dans mon mémoire! Les entreprises n'internalisent pas tous les coûts, c'est une démarche légitime si les taxes et impôts perçus sont suffisants pour couvrir les coûts reliés aux externalités.

Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas.

2905

Afin de maximiser les profits, certains exploitants outrepassent les barrières morales, on parle de demi-vérités, de désinformation, d'appels à la cupidité et de trafic d'influence. C'est pourquoi il est nécessaire d'avoir des règlements et des moyens de les faire appliquer en toute transparence. Le mot clé ici, c'est le mot transparence.

2910

Une ressource naturelle est un bien collectif, que ce soit une société d'État ou une entreprise privée qui l'exploite, cette ressource doit servir le bien commun dans le respect des autres activités se déroulant sur le territoire.

2915

Mon mémoire est construit à partir d'expériences personnelles. Il comporte cinq (5) parties que je vais présenter brièvement.

Dans la première partie, je présente deux (2) régions où se sont installées des pétrolières, une industrie apparentée à l'industrie gazière.

2920 La première, c'est en Louisiane. Je présente un peu ce qu'est la Louisiane avant et maintenant. OK, je vous laisse lire les légendes associées aux images.

2925 En résumé, c'est qu'en Louisiane, sur le bord du golfe du Mexique, les activités des pétrolières sont aussi importantes pour l'économie que visibles pour les résidents.

Le deuxième exemple, c'est en Alaska! En Alaska, à Prudhoe Bay, les installations sont gigantesques. Un contraste marqué avec le milieu naturel.

2930 Ce qu'il faut retenir de cette première partie, c'est que!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, "L'exploitation du gaz...")

FIN DE LA LECTURE (Page 9, fin, "... à la légère.")

2935 Dans la deuxième partie, je fais un état des lieux au Québec! Je résume un peu ce que j'ai entendu ici aujourd'hui.

2940 La plaine du Saint-Laurent n'est pas une vierge contrée. C'est un sol fertile parsemé de municipalités interconnectées. Tout site de forage va changer la vocation de l'espace qu'il occupe.

Un nouveau développement apporte de la richesse, s'il ne se fait pas au détriment des activités existantes. Nous avons beaucoup d'acquis à protéger.

2945 Je tiens à souligner que la richesse ne se crée pas à partir de rien. J'ai entendu ce commentaire récemment. Il faut créer de la richesse. Une ressource doit être exploitée.

Décider d'appauvrir une communauté pour enrichir des intérêts privés n'ayant pas à cœur la préservation du milieu est une décision politique que je désapprouve.

2950 L'industrie du gaz est nouvelle, nous devons en limiter les impacts.

Je passe rapidement sur ces photos!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 18, "Au Québec...")

2955 **FIN DE LA LECTURE (Page 18, fin, "... pour le pire.")**

Hydro-Québec est un géant que nous possédons collectivement dont nous pouvons influencer les politiques. Ce n'est pas le cas avec une entreprise privée.

2960 J'ai récemment lu un article dans Le Devoir où le titre de l'article, c'est un article de Louis-
Gilles Francoeur "Gaz de schiste, le Vérificateur général invité à enquêter", où il y a de fortes
suspensions de délits d'initiés et d'autres malversations. Ça m'a mis un petit peu – parce que ce qui
motive vraiment ma démarche, c'est le sentiment de révolte qui m'a habité quand j'ai commencé à
2965 étudier le dossier, quand j'ai commencé comme tout le monde à apprendre qu'il y avait déjà des
trous qui se creusaient, sans vraiment savoir ce qui se passait.

C'est le cœur de ma démarche. Je m'excuse, je suis très nerveux en public, c'est pas
quelque chose que je fais avec facilité.

2970 Dans la troisième partie, je rapporte ce que j'ai vu sur les quatre (4) sites d'exploration que
j'ai visités, et je fais des recommandations. C'est surtout des recommandations terre à terre, je
passe rapidement là-dessus.

2975 En résumé, je recommande de mieux sécuriser les sites et d'informer les citoyens sur la
nature des sites, par exemple mieux clôturer pour empêcher les gros animaux d'y pénétrer, avoir
un code d'identification bien en vue.

Des têtes de puits, j'en ai vu six (6), c'est pas uniforme.

2980 Ce que je recommande dans ce cas-là, c'est surtout que ce soit couvert avec une boîte
grillagée fermée sur le dessus. C'est des préoccupations très terre à terre.

2985 Ici, j'ai observé qu'il y avait un des puits qui avait des bulles qui s'échappaient, j'ai pas eu
l'insouciance d'allumer une flamme pour voir quelle était la nature du gaz qui s'échappait. En tout
cas, je considère pas ça que c'est vraiment dangereux, il suffit de passer au Trou du diable à Trois-
Rivières où il y en a du gaz qui s'échappe, c'est jusque là, c'est une tête de puits entourée, ça
devrait être étanche.

2990 Ça, c'est les bassins, c'est des exemples de bassins. Il y a des bassins sans membrane et il
y a des bassins avec membrane. Je suis pas un expert, je me suis contenté de faire un inventaire
visuel puis de penser à certaines recommandations.

2995 En gros, il faudrait pas que les animaux puissent s'y baigner. C'est des analyses de sol
requisées. Et les équipements et matériaux que j'ai pu observer sur le site, ça doit être inventorié,
qualifié dans un document.

Maintenant, j'arrive à la partie des recommandations, plutôt des propositions, j'ai appelé ça
propositions!

3000 Première proposition!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 26, proposition 4.1)

FIN DE LA LECTURE (Page 26, fin, "... ce rôle.")

3005

Mais si l'industrie est assez ouverte, j'ai aucune objection à ce qu'ils le fassent, mais il faut que ce soit bien fait.

Deuxièmement, bien informer!

3010

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 27)

FIN DE LA LECTURE (Page 27, fin, "... déficiente.")

3015

C'est ce que d'autres ont dit, il manque d'information, c'est un bon moyen d'informer la population.

Il faut aussi faire contrepoids. C'est ma troisième proposition!

3020

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 28, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Pour les gazières...")

FIN DE LA LECTURE (Page 28, milieu, "... le droit d'expropriation.")

3025

C'est essentiel. Sinon, aux potentiels, deux cent cinquante (250) puits par année, il faudrait ajouter deux cent cinquante (250) potentiels Malartic! C'est ce que la Loi des mines propose, un droit. On ne peut pas parler d'ententes de gré à gré avec quelqu'un qui peut décider d'exproprier l'autre. C'est difficile de qualifier sans utiliser une insulte, mais c'est la réalité.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 28, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Je propose...")

3030

FIN DE LA LECTURE (Page 28, fin, "... légalement valide.")

Comme pour les vendeurs itinérants même s'ils n'en sont pas.

3035

Ma quatrième proposition! Au Québec, nous avons une industrie de l'énergie. Exploiter les gaz de schiste, ça signifie pondérer plusieurs facteurs potentiels, valeur marchande, facilités d'accès aux territoires, distances des marchés, appuis des gouvernements, lois commerciales et environnementales en vigueur, dividendes à verser, complexité des procédures administratives et niveau de tolérance des habitants.

3040 La pondération de ces facteurs n'est pas la même pour les entreprises privées et la société
d'État. Le dogme qui suppose que le privé sait mieux et fait mieux a la couenne dure. Ça n'a rien
à voir avec la réalité.

3045 Si l'on ignore les variations dans la pondération, c'est la compétence qui est le véritable
critère d'excellence.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 29, premier tiret, "Pour avoir...")

3050 **FIN DE LA LECTURE (Page 29, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, "... libre
entreprise.")**

3055 C'est une position personnelle. Je ne suis pas fondamentalement opposé à l'exploitation des
gaz de schiste, mais je pense que ce qui est inacceptable, c'est la façon dont ça se fait
actuellement.

Voici donc ma conclusion!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 30, début, "La plaine...")

3060 **FIN DE LA LECTURE (Page 31, fin)**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3065 Merci. À la page 17 de votre mémoire, quand vous proposez que les gens sollicités par une
gazière puisse former ou s'associer à un syndicat afin de mieux protéger leurs intérêts, moi,
j'aimerais ça que vous m'expliquiez à quoi vous pensez à ce moment-là?

3070 Est-ce que par exemple, vous pensiez à une entente-cadre comme il s'est négocié avec
l'UPA?

PAR M. PAUL LEGAULT:

3075 Ça peut être ça. C'est un commentaire général.

Moi, ce qui me fait cliquer, c'est quand j'ai vu le reportage sur Malartic où l'industrie
prétendait faire des ententes de gré à gré, moi, c'est le genre de chose que je trouve un petit peu,
c'est mensonger, c'est pas une entente de gré à gré. Quand une entreprise peut exproprier un

3080 individu seul qui a besoin de vivre, qui a besoin d'exploiter sa terre, n'a pas le pouvoir ni les
avocats, il y a absolument aucun moyen pour lui de se défendre. C'est juste une possibilité.

Je dis pas que ça doit, comme l'UPA, couvrir l'ensemble des propriétaires terriens dans un
cadre rigide où tout le monde doit adhérer, mais ça doit être une possibilité de le faire.

3085 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parce que quand vous dites un syndicat, il faudrait que les propriétaires...

3090 **PAR M. PAUL LEGAULT:**

Un syndicat de propriétaires comme un peu une coopérative. Ça peut être dans le sens
général, pas un syndicat...

3095 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pour pouvoir échanger.

3100 **PAR M. PAUL LEGAULT:**

Échanger puis avoir un pouvoir légal aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

3105 Pour contrebalancer une grosse compagnie, avec des moyens.

PAR M. PAUL LEGAULT:

Oui, exactement.

3110 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Locat.

3115 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Vous habitez à quelle distance des endroits pour les sites que vous avez visités?

PAR M. PAUL LEGAULT:

3120

Moi, j'habite à Drummondville depuis peu, je suis de Montréal.

3125

J'ai visité ces quatre (4) sites là parce que j'avais de la misère, je cherchais où étaient les sites, et je trouvais pas l'information. J'ai trouvé un système de coordonnées qui permettait pas de trouver facilement les sites.

3130

Quelqu'un m'a donné quatre (4) sites, m'a donné quatre (4) localisations. Je m'y suis rendu. J'ai stationné devant, je me cache pas, moi, j'arrive là, j'ai mon appareil photographique, je demande les permissions. Je fais aucun effort pour me dissimuler.

C'est les quatre (4) sites dont je connaissais l'existence, je me suis rendu, j'ai pris des photos, et je suis parti.

3135

Je voulais voir de quoi ça avait l'air, je voulais savoir de quoi on parle.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

3140

Et puis en page 14, quand vous montrez le site, entre autres, les bassins sans membrane, c'était clôturé, mais de toute évidence, c'était pas efficace?

PAR M. PAUL LEGAULT:

3145

Si on est sur une terre privée, il y a des terrains privés qui sont pas clôturés. On peut aller sur n'importe quelle terre privée, il y a pas des clôtures électriques partout avec des gardiens. Mais là, on parle d'installation où il y a une tête de puits, on parle d'une installation dangereuse.

3150

Pour les entrées de gaz, dans les grandes villes, les entrées de gaz sont soit à l'intérieur d'un abri ou couvertes par un grillage. Ici, c'est en plein champ. Les animaux peuvent y aller, c'est juste des buttes, il suffit de contourner.

Si on voit bien, c'est pas vraiment compliqué de passer à côté de la clôture, là. Page 14, celui-là...

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

3155

C'est deux (2) bassins qu'on voit à la page 14.

PAR M. PAUL LEGAULT:

3160 J'ai essayé de garder l'anonymat des propriétaires, parce que déjà, ils sont assez sollicités, ils trouvent pas ça agréable de voir quelqu'un se présenter avec un appareil photographique, prendre des photos. Ils en ont marre un peu d'être vus comme des animaux en cage, là.

3165 Mais je pense que c'est le premier sur la liste, je pense que c'est sur le rang Basse-Double.

C'est trois (3) exploitations agricoles puis à Saint-Louis, je suis rentré dans le village. J'ai rencontré quelqu'un qui faisait son gazon, je lui ai demandé où était le puits. Il m'a indiqué où c'était.

3170 Il y avait personne devant le puits, aucune surveillance. J'ai rencontré aucun gardien.

Il y en a deux (2) qui m'ont dit que la veille, il y avait des gardiens devant les sites, mais quand je suis passé, il y avait pas de gardiennage, il y avait absolument rien. Juste l'écriteau.

3175 C'est sûr que si j'étais rentré sur le site sans avertir le propriétaire, il m'aurait peut-être vu puis il aurait trouvé ça un petit peu inquiétant, mais j'ai pas fait cette démarche-là, c'était pas mon intention.

PAR LE PRÉSIDENT:

3180 Donc merci beaucoup.

PAR M. PAUL LEGAULT:

3185 Merci.

JOHNSTON-VERMETTE

3190 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'inviterais maintenant monsieur David Johnston et monsieur Luc Vermette de Johnston-Vermette.

3195

PAR M. LUC VERMETTE:

Bonjour. Mon nom est Luc Vermette, je suis président de Johnston-Vermette et David Johnston qui m'accompagne qui est cofondateur de la firme Johnston-Vermette.

3200

PAR M. DAVID JOHNSTON:

Je m'excuse, j'aurais besoin de l'aide d'un technicien pour partir notre projection.

3205

PAR M. LUC VERMETTE:

Je vais en profiter pour vous remercier de cette occasion-là!

Madame la Commissaire, messieurs les Commissaires!

3210

PAR LE PRÉSIDENT:

Elle a été déposée, cette présentation-là à l'arrière à madame Gélinas?

3215

PAR M. DAVID JOHNSTON:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3220

Merci.

PAR M. DAVID JOHNSTON:

3225

Voilà!

PAR M. LUC VERMETTE:

Alors comme introduction, présentation de Johnston-Vermette!

3230

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Johnston-Vermette...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, "... à Bécancour...")

3235

Ici à Bécancour, à Gentilly, nous avons un bureau. Et à Montréal.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, "Nous sommes...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 4^e paragraphe, 3^e ligne, "... au Québec.")

3240 Voici un exemple pour la traversée du fleuve qui a eu lieu ici à Bécancour. C'est le plus long forage dirigé au monde.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 4^e paragraphe, 3^e ligne, "Ce sont des réalisations...")

3245 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, 4^e paragraphe, fin, "... de gaz de shale.")**

 Les intérêts de la firme! Bien sûr, la sécurité du public, la protection de l'environnement. Bien sûr du travail pour nos employés et le développement économique du Québec.

3250 Je passe la parole à mon associé David Johnston.

PAR M. DAVID JOHNSTON:

3255 Avant de commencer, permettez-moi de remarquer que vous avez une très grande capacité d'écoute. Déjà tard l'après-midi, on l'apprécie beaucoup! Votre légitimité augmente en proportion à votre très grande écoute, merci beaucoup!

3260 Nous avons deux (2) sortes de préoccupation, une, c'est qu'il y a un manque de rigueur de la part des opposants et, deuxièmement, il y a quelques pratiques inappropriées de la part des promoteurs.

 Allons d'abord aux préoccupations concernant le manque de rigueur! Je dis ça, manque de rigueur, je voulais dire principalement qu'il y a des gens qui n'ont pas pris les bonnes informations.

3265 Dans les additifs, on peut lire dans les journaux et ailleurs que c'est un cocktail chimique et que c'est très mauvais.

3270 Quand on regarde les noms chimiques, on trouve que c'est de l'eau de rivière à quatre-vingt-seize pour cent (96 %), du sable, un réducteur de friction qui sert à fabriquer des verres de contact, il y a le savon, il y a de l'eau de Javel, il y a la gomme de guar. Ça, chaque fois qu'on se brosse les dents, on a ça dans la bouche.

3275 Avec ce que j'ai mentionné, j'ai compté pour quatre-vingt-dix-neuf virgule quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99,99 %) de ce qu'on met dans la terre.

Il y en a deux cents (200) ou cinq cents (500) produits mentionnés dans la littérature, mais c'est principalement ça.

3280 Nous travaillons depuis vingt (20) ans dans les industries de la région avec des produits radioactifs, corrosifs, explosifs, toxiques, inflammables.

3285 Ces caractéristiques ne s'appliquent pas à ce que j'ai mentionné, la gomme de guar et autres. Donc ce sont des produits qui doivent être adéquatement contrôlés, c'est sûr, mais pour nous, notre expérience dans la région à traiter des produits, c'est des produits plutôt ordinaires et faciles à traiter.

Je vais parler des aquifères et de la nappe phréatique!

3290 Les aquifères et la nappe phréatique dans la région Centre-du-Québec existent seulement dans les quatre cents premiers pieds (400 pi).

3295 Moi-même, j'ai un puits, et le foreur que j'ai pris pour l'eau potable, le foreur m'a expliqué qu'il ne pouvait pas forer plus que quatre cents pieds (400 pi), parce que le règlement était ainsi. Il y a peut-être des exceptions, mais ça, l'eau est dans le premier quatre cents pieds (400 pi).

J'ai regardé dans la littérature, et selon le rapport fait par ICI: "there are no known incidents of groundwater contamination due to hydraulic fracturing". Il n'y a aucun incident connu de contamination de l'eau de surface causée par la fracturation hydraulique.

3300 Je vais parler de l'étanchéité des forages!

3305 La technologie de forage utilise une boue de forage, bentonite; nous sommes familiers avec ce produit, parce que nous avons fait plusieurs forages, par exemple entre Bécancour et Champlain.

La boue de forage est liquide quand la boue est remuée. Quand on laisse statique, la boue devient solide. Ça explique qu'il peut y avoir deux (2) caractéristiques, soit elle est liquide ou bien elle est solide plutôt comme du béton.

3310 Ça, c'est une caractéristique qui est bien connue dans l'industrie de forage, et ça explique qu'on peut utiliser cette boue pour différentes raisons, pour différentes opérations.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, dernier paragraphe, 2^e ligne, "De plus...")

3315 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, dernier paragraphe, 5^e ligne, "... en dessous du fleuve...")**

Je vais vous montrer ça de façon schématique.

D'abord je montre le lit du fleuve entre Bécancour et Champlain!

3320 J'indique la profondeur de l'eau et j'indique les sondages géotechniques. Nous avons découvert où est le roc et où est la boue.

Le roc était plus profond et la boue était plus près de la surface, surtout d'un côté.

3325 La boue était constituée des sédiments et des couches de sable et c'était imbibé d'eau.

Dans le shale qui est en dessous, il n'y a pas d'eau. Ce sont deux (2) horizons totalement différents.

3330 Pour forer, nous avons inséré d'abord des gaines. J'ai moi-même écrit la majeure partie du devis technique pour cette opération.

La gaine a été ensuite scellée avec béton, il n'y a pas eu de communication entre l'intérieur et l'extérieur. C'était en 2005.

3335 Ensuite, nous avons foré à travers la gaine pour traverser le fleuve.

Je voudrais maintenant passer un peu plus loin dans le mémoire, c'est à la page 6, je vais parler de la pénétration du gaz au marché, le paragraphe 8.

3340 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Le prix du gaz...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 6, dernier paragraphe, 2^e ligne, "... deux (2) ans.")

3345 En Amérique du Nord. Et je précise en Amérique du Nord, le prix du gaz n'a pas chuté dans le monde entier; cela demeure un avantage à nos industries par rapport à notre concurrence qui est mondiale, par exemple en Chine.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Le développement...")

3350 **FIN DE LA LECTURE (Page 7, 1^{er} paragraphe, 3^e ligne, "... de l'Alberta.")**

Qui est de vingt-cinq (25 %) à cinquante pour cent (50 %) du coût du gaz.

3355 Quand on tient compte du coût de l'énergie dans l'industrie, par exemple de métallurgie, de vingt (20 %) à trente pour cent (30 %), une économie de vingt-cinq (25 %) à cinquante pour cent (50 %) doit produire une réduction de coût d'exploitation de cinq (5 %) à quinze pour cent (15 %).

3360 Je vais vous donner un exemple plus tard où j'ai travaillé dans l'industrie de métallurgie.

Les autres industries, telles que pâtes et papiers, aluminium, je voudrais pas passer sous silence, à trois kilomètres (3 km), une des plus grandes alumineries au Canada, ABI qui est un des plus grand client pour le gaz naturel de Gaz Métropolitain au Québec.

3365 Je vais parler maintenant de ce qui suit, l'impact sur l'économie du Québec!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Certains commentateurs...")

FIN DE LA LECTURE (Page 7, 2^e paragraphe, 3^e ligne, "... cinquante-six millions (56 M\$...")

3370 Selon un, ou cent millions (100 M\$) ou deux cents millions (200 M\$).

3375 J'aimerais vous proposer de retenir l'idée d'un effet de levier. L'économie globale n'est pas seulement un pourcentage d'un pourcentage de quelque chose, il y a des effets massifs sur certaines industries.

D'abord l'industrie de génie-conseil, ça, c'est nous. Hier, nous avons signé un contrat en Afrique pour un port pétrolier. Je mentionne ça, juste pour établir que nous pouvons exporter notre savoir du Québec. Ça fait des emplois ici.

3380 Si on pouvait travailler dans l'industrie de gaz de shale, nous pourrions exporter ces connaissances aussi. Ça, c'est pour l'industrie de génie-conseil.

3385 Mais plus important, les industries d'acier, d'aluminium et autres pourront concurrencer la Chine, le Brésil et tous les autres pays.

Je vais donner deux (2) exemples de l'effet de levier.

3390 Voici un exemple à Saint-Jérôme! Nous avons fait de l'ingénierie pour convertir l'usine à biogaz. Le biogaz était produit d'un site d'enfouissement au nord de Montréal, il y avait une économie dans le coût d'exploitation de cette usine d'un million de dollars (1 M\$) par mois.

3395

Ça a sauvé l'usine. Vous voyez l'apparence de l'usine qui était âgée de cent dix (110) ans, elle était autrement à fermer, avec une économie d'un million de dollars (1 M\$) par mois, elle est restée en production.

3400

J'ai un autre exemple, c'est l'ex-usine de Norsk Hydro. Elle est plus là. Quand elle était là, ça avait l'air de ça. Moi-même, j'ai travaillé là, et monsieur Vermette aussi, et nous avons tous les deux (2) été mis à pied.

Plus tard, l'usine a été démolie, les équipements ont été soigneusement emballés et envoyés en Chine.

3405

Cette usine manquait environ dix (10 %) à quinze pour cent (15 %) de son coût d'exploitation pour être rentable.

PAR LE PRÉSIDENT:

3410

En conclusion!

PAR M. DAVID JOHNSTON:

En conclusion, je pense qu'on arrive là!

3415

Nous recommandons de maintenir et augmenter progressivement la cadence de développement de l'industrie et aussi d'améliorer certaines pratiques, notamment la distance de séparation par rapport aux maisons.

3420

Il faut avoir des règles de bon voisinage. Sur ça, ça demande cinq cents mètres (500 m) par rapport à une maison.

Et deuxièmement, nous recommandons que l'industrie associe plus les ingénieurs du Québec dans leur développement pour améliorer la qualité et l'acceptabilité sociale.

3425

Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

3430

Merci. Le cinq cents mètres (500 m) que vous venez de dire...

PAR M. DAVID JOHNSTON:

Cinq cents mètres (500 m) entre le forage et une maison.

3435 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Puis ça vient d'où, de votre expérience ou d'une norme quelconque?

PAR M. DAVID JOHNSTON:

3440

C'est mon évaluation. J'ai vu des sites, j'ai visité six (6) ou sept (7) sites, et quand j'ai vu trop près d'une maison, j'ai dit, ça va causer des dommages et ce sera pas long.

3445 Cinq cents mètres (500 m) est la longueur de cinq (5) terrains de football. Déjà une longueur de football, c'est comme ça, mais cinq (5), c'est loin.

PAR LE PRÉSIDENT:

3450 OK. Puis quand vous faites l'énumération des produits qui sont ajoutés dans l'eau, votre source, elle vient d'où?

PAR M. DAVID JOHNSTON:

3455 J'ai pris, j'ai consulté plusieurs sources, et ça se ressemble, mais mes chiffres, ça vient de Questerre.

PAR LE PRÉSIDENT:

3460 Mais plusieurs sources?

PAR M. DAVID JOHNSTON:

Mais il y a des sources qu'on peut trouver sur Internet quelles sont les composantes.

3465 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Germain.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

3470

Je présume que votre firme a fait des projets d'assainissement des eaux, lorsque vous parlez d'aqueduc égout?

PAR M. DAVID JOHNSTON:

3475

Oui, notre firme de Pluritec a fait par exemple le traitement, le système de traitement des eaux usées pour la Ville de Trois-Rivières où il y a le plus grand bassin d'aération en Amérique du Nord dans ce temps-là.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

3480

Lorsqu'on voit la liste des produits chimiques qui ont été utilisés au Québec, on parlait dans le cas ici d'une quarantaine de produits, quand on les regarde, on s'aperçoit que la majorité de ces produits-là sont présents soit dans nos résidences, soit dans les commerces.

3485

Donc ça veut dire que ces produits-là, la majorité en tout cas, la grande majorité s'en vont déjà à l'égout et éventuellement aux usines existantes d'épuration des eaux municipales.

Est-ce que les usines, d'après vous, sont capables de décomposer ces produits-là à l'heure actuelle, les produits existants?

3490

PAR M. DAVID JOHNSTON:

Bien, la réponse est oui, mais je dois ajouter qu'on injecte l'eau dans la terre et quand ça revient, elle constitue une saumure pas très concentrée mais une quantité appréciable de sel et de minéraux, comme NaCl qui est un sel mais d'autres sels, des sels de potassium, de calcium et autres.

3495

De là vient le mauvais goût et de senteur mélangé avec des produits organiques.

3500

Tous ces produits peuvent être traités. Et je peux citer Jacques Perron qui a expliqué ça à une réunion où j'ai assisté, Jacques Perron qui est une des compagnies, de Talisman, je crois. Et il a expliqué que l'eau avait été transportée à Drummondville, avait été analysée, est allée dans le bassin tertiaire pour le traitement final et il n'y avait pas de problème là.

3505

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

3510 Pour les chlorures, il peut y avoir des assez fortes concentrations de NaCl, est-ce que ça peut poser à un moment donné un problème aux systèmes de traitement qui sont généralement constitués d'eau plus douce?

PAR M. DAVID JOHNSTON:

3515 Oui. Oui, avant que le chlorure peut se rendre à une rivière, il doit être à une certaine concentration. Là, je dois interpréter, parce que je n'ai pas la preuve de ça, mais je crois que quand on verse une certaine quantité dans le bassin, il se trouve à être dilué. Et donc il rencontre les règles du ministère de l'Environnement.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

3520 Donc il faudrait pas qu'il y ait trop d'eau de fracturation qui rentre à la fois pour éviter des concentrations...

PAR M. DAVID JOHNSTON:

3525 C'est sûr, il faut que ce soit fait correctement et avec beaucoup d'attention.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

3530 Très bien, je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

3535 Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

Mais pour vous, est-ce que la dilution, c'est une technique acceptable?

3540 **PAR M. DAVID JOHNSTON:**

Est-ce que vous pouvez répéter s'il vous plaît la question?

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

3545

Est-ce que la dilution, pour vous, c'est une technique acceptable?

PAR M. DAVID JOHNSTON:

3550

Dilution?

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

3555

Oui.

PAR M. DAVID JOHNSTON:

En général, la dilution est défendue en certaines circonstances.

3560

J'ai eu, quand j'étais directeur ingénierie à Norsk Hydro, j'ai vu qu'on ne pouvait pas juste dire, on va faire disparaître le problème en ajoutant beaucoup d'eau, non.

Mais en d'autres circonstances, je devrais pas trop dire, parce que je suis pas sûr de ça, mais en d'autres circonstances, ça devient acceptable.

3565

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

Concernant, à la page 8, concernant le bruit, vous ne parlez pas de la question du transport de l'eau, est-ce que vous auriez des commentaires là-dessus?

3570

PAR M. DAVID JOHNSTON:

Oui, il faut mettre des pipelines. Il faut éliminer le transport d'eau par camion.

3575

Et ça, c'est juste temporaire de faire ça. Il y aura un réseau de pipelines qui seront construits d'un site à un autre et l'eau va circuler d'une place à l'autre et n'ira pas par camion.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

3580

Deux (2) questions! À la page 9, vous indiquez, dans votre texte, "demander à l'Association pétrolière et gazière du Québec d'établir les normes concernant les distances acceptables", est-ce que ça va pas être plutôt le MDDEP ou les MRC, les municipalités?

3585 Pourquoi vous pensez que ce serait bien dans ce cas-ci de laisser l'Association suggérer les normes?

PAR M. DAVID JOHNSTON:

3590 Mais différentes industries, souvent, on trouve qu'elles peuvent faire leur propre gérance interne et le faire très bien.

Remarquez bien, s'ils le font pas bien, le gouvernement doit réglementer.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

3595 Une dernière petite question, elle est plus technique, celle-ci! C'est à savoir, quand vous dites qu'il n'y a pas d'eau dans le shale sous le fleuve, est-ce que ça veut aussi dire que si jamais je mettais un piézomètre dans le shale, je ne pourrai pas mesurer de pression d'eau?

3600 **PAR M. DAVID JOHNSTON:**

La pression d'eau?

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

3605 Oui, dans le shale. Autrement dit, est-ce que vous dites que le shale est sec ou parce qu'il y a pas d'eau en termes...

PAR M. DAVID JOHNSTON:

3610 Bien, là où nous avons foré, il n'y avait pas d'eau. Et nous l'aurions su, parce que nous avons fait en continu, on a rapporté la pression intérieure de notre fluide. On a fait la pression annulaire.

3615 Et ça nous disait s'il y avait une augmentation ou diminution du volume, ça fait que ça, on peut savoir s'il y a une fuite vers l'extérieur ou une entrée.

Donc il y en a pas eu de l'eau, là où on forait.

3620 Mais quand on est près de la surface, disons dans le premier cent mètres (100 m), on trouve des fracturations.

3625 Par contre, plus on va en profondeur, moins il y a de la fracturation, de sorte qu'avec mille cinq cents mètres (1500 m) de shale ou de roc semblable, il n'y a à peu près aucune possibilité de migration d'eau de cette distance-là.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

3630 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci messieurs.

3635

PIERRE-ANDRÉ JULIEN

PAR LE PRÉSIDENT:

3640

J'inviterais maintenant monsieur Pierre-André Julien.

PAR M. PIERRE-ANDRÉ JULIEN:

3645

Bonjour madame, messieurs. Comme on m'a donné huit (8) minutes pour intervenir...

PAR LE PRÉSIDENT:

3650

Quinze (15) minutes, c'est ça!

PAR M. PIERRE-ANDRÉ JULIEN:

3655

Oui, excusez-moi, je dois me présenter. Pierre-André Julien, je suis professeur émérite à l'Université du Québec à Trois-Rivières et j'ai un doctorat en économie, donc je vais m'arrêter en particulier à des questions économiques via des questions d'emplois.

3660 Mais encore une fois, comme on a peu de temps, et vous avez déjà lu mon mémoire, je vais plutôt m'arrêter un peu à des considérations autour du mémoire et je vais terminer par une petite histoire liée à mon arrivée depuis quarante (40) ans dans la région!

Alors le premier point, mon mémoire porte sur l'emploi, et j'ai essayé de mesurer l'effet réel de l'emploi annuel de l'exploitation des gaz de schiste dans les cinq (5) à huit (8) prochaines années.

3665 Mon calcul, comme vous avez pu le voir, est de moins de deux mille cinq cents (2500) emplois-année dans le meilleur des cas. Mes chiffres d'ailleurs ne sont pas très loin de celui de Secor, puisque Secor parle de deux mille cent cinquante-trois (2153) emplois. Ce qui est assez surprenant.

3670 Par contre, pourquoi les industriels augmentent le nombre d'emplois. Monsieur Caillé parlait à un moment donné de dix-neuf mille (19 000) emplois, après ça il est tombé à quinze mille (15 000) et finalement, il a dit à la réunion qu'on a eue à Saint-Édouard: mon chiffre, c'est sept mille cinq cents (7500) emplois! Ce qui est le triple de ce qui est dans mon rapport et dans le même rapport de Secor.

3675 Par contre, Secor fait une gymnastique assez particulière. Vous verrez dans le rapport de Secor, qu'ils multiplient les emplois par le nombre d'années.

3680 Alors si vous prenez deux mille cinq cents (2500) emplois par année, si vous multipliez par cinq (5) ans, ça fait déjà pas mal plus d'emplois.

3685 Dans un cas, ils multiplient jusqu'à douze mille neuf cent seize (12 916) emplois. C'est comme si le BAPE – j'ai aucune idée combien le BAPE a d'employés – mettons un chiffre d'une centaine d'employés au total, si vous multipliez, si vous l'allongez sur dix (10) ans, ça vous fait dix mille (10 000) employés. Donc le BAPE crée dix mille (10 000) employés.

Et c'est bien écrit, vous regarderez bien le rapport de Secor, on parle de ces chiffres-là en multipliant par année.

3690 Alors qu'en économie, on parle des emplois par année et on multiplie pas sur dix (10) ans ou sur vingt (20) ans ou sur trente (30) ans. Ce sont des emplois par année.

3695 Première question d'ailleurs, les emplois sont gonflés justement par cette méthode de multiplier les emplois selon, en les multipliant par le nombre d'années.

Deuxième question qu'on peut se poser, ces emplois viennent d'où? Un grand nombre d'emplois, je le cite dans mon rapport, proviennent du travail des camionneurs; près de cinquante pour cent (50 %) des emplois dans l'exploitation des puits proviennent des camionneurs.

3700 Et ces camionneurs-là sont déjà des camionneurs du Québec.

Si on enlève ces emplois-là, le reste des emplois, à plus de quatre-vingts pour cent (80 %), viennent de l'extérieur, de l'Alberta, en grande partie en Alberta, une partie de Terre-Neuve et un certain nombre des États-Unis.

3705 Monsieur Caillé a dit oui, mais c'est momentané, on va finir par avoir des emplois au Québec, pour deux (2) bonnes raisons, l'Université du Québec à Trois-Rivières est en train de développer un programme spécial pour former des ingénieurs ou des techniciens avancés dans le gaz de schiste.

3710 Alors je peux vous assurer, même si je suis à la retraite, je travaille toujours à mon institut de recherche et j'ai des amis partout à Trois-Rivières, à l'UQTR, j'ai appelé encore hier mon collègue Georges Abdul-Nour qui est directeur de l'école d'ingénierie et il m'a dit, il m'a répété une troisième fois: nous n'avons jamais entendu parler d'un programme pour former des ingénieurs gaziers.

3715 Et j'ai parlé à Richard Chahine, je me disais, c'est peut-être les physiciens qui vont former ces spécialistes-là. Alors j'ai appelé le directeur de l'école de chimie, Richard Chahine, qui m'a dit, jamais on a entendu parler de ça.

3720 Alors d'où vient l'information de monsieur Caillé que l'université formerait du personnel! Il a peut-être discuté avec le directeur, mais comme je pense que plusieurs d'entre vous est en contact avec l'université, le recteur a beau vouloir avoir des choses, si les professeurs n'embarquent pas et si les départements n'embarquent pas, il n'y a pas de formation, il n'y a pas de programmes qui se développent!

3725 Alors je peux vous assurer, au moins pour l'Université du Québec à Trois-Rivières, il y a absolument rien sur la carte, il y a absolument rien de prévu de développer un programme spécial pour former du personnel pour cette industrie-là.

3730 D'ailleurs mes analyses coïncident, ceux qui m'ont précédé ont parlé de chiffres au point de vue revenus pour le Québec. Mon collègue Jean-Thomas Bernard, quand il parle de cinquante-huit millions (58 M\$), je l'ai appelé, Jean-Thomas m'a dit, j'ai probablement exagéré.

3735 Alors on peut parler, madame Normandeau parlait de trois cents millions (300 M\$) et plus, je pense que nos chiffres sont conservateurs. On essaie d'en mettre le plus possible, mais je pense qu'il y a énormément d'exagération.

3740 Alors qu'est-ce qui se passe, pourquoi les compagnies veulent absolument nous mettre des chiffres faramineux pour vendre le projet, je pense qu'ou bien ils sont malhonnêtes, ou encore ils nous cachent des choses.

3745 Et surtout, ils nous cachent des coûts. Je voyais à la télévision à Longueuil qu'une dame, c'était assez impressionnant, qui vous expliquait qu'elle avait vécu l'enfer, comme j'ai eu des contacts dernièrement avec une dame Millette qui a aussi passé à la télévision hier, qui a dit exactement la même chose, qu'elle a vécu l'enfer durant plus d'un (1) mois de temps. Ceux qui m'ont précédé ont parlé de cinq cents mètres (500 m), le puits à Saint-Grégoire est à six cents mètres (600 m).

3750 Et durant un mois de temps, ils ont été incapables de dormir. Non seulement par le mouvement des camions en continu, jour et nuit, vingt-quatre (24) heures par jour, mais en même temps par la vibration qui se passe au niveau de l'exploitation du puits.

3755 D'ailleurs ce qui est surprenant, permettez-moi de revenir un petit peu à l'intervention précédente, on parle toujours dans la partie chimique de ce qui est mis dans l'eau pour faire la fracturation, mais on parle jamais des boues. Et si vous regardez les analyses qui ont été faites au Texas ou dans l'état de New York, les boues contiennent énormément de matières chimiques très avancées, du cadmium, du plomb.

3760 D'ailleurs le ministère des Ressources naturelles a montré dans une analyse du puits de Bécancour qu'il y avait du plomb, du mercure, du cadmium et un grand nombre de produits toxiques très négatifs.

Permettez-moi de finir, parce que le temps avance, avec une petite histoire, une histoire vraie!

3765 Nous sommes arrivés, ma famille et moi, en 69. Nous avons acheté une maison près de Sainte-Angèle-de-Laval, le village suivant.

3770 Et notre premier voisin – les distances sont très grandes à la campagne, y compris pour les puits supposément – notre premier voisin est à quatre cents mètres (400 m). Et comme on n'avait pas d'autres voisins, c'était une famille de dix (10) enfants, il faut s'entraider entre les voisins, et on a fait connaissance et on a échangé de plus en plus graduellement.

3775 Ces gens-là étaient à loyer dans une maison dont le propriétaire avait déménagé, avait construit une maison près du village, et les gens voulaient acheter la maison.

Et on s'est aperçu, en essayant de comprendre qui était le véritable propriétaire de la maison, que finalement, la maison et le terrain appartenaient au parc industriel près de Gentilly.

3780 Le propriétaire du terrain avait vendu, avait des terrains au parc, et quand le parc industriel
a acheté les terrains, il a acheté l'ensemble des terrains dont ce terrain-là qui était à Sainte-
Angèle-de-Laval.

3785 Donc le parc a demandé aux gens de déménager, parce que le propriétaire, l'ancien
propriétaire qui prenait le loyer avait plus le droit, c'était même pas sa maison, donc il y avait eu
malversation, bon. Ils ont laissé passer les choses.

3790 Mais finalement, ils ont laissé la maison aux pompiers volontaires. Et tous les mois, c'était
nos voisins, ils arrivaient, les pompiers, ils mettaient le feu après la maison, puis ils faisaient de
l'exercice pour éteindre le feu. Et ça a duré six (6) mois de temps. À tous les mois, on allumait la
maison et après ça, on l'éteignait.

Alors la sixième fois, ils ont fait la même chose, et dans la nuit, les pompiers étant partis, la
maison est passée au feu. Alors tout a été brûlé.

3795 Je vous parle de cette histoire-là parce que c'est frappant. J'ai l'impression que les
compagnies minières sont des pompiers volontaires qui allument le feu, puis qui laissent
graduellement la terre brûler, un ensemble de problèmes, et quand ils ont retiré toutes leurs billes,
le feu va prendre et nous, nous allons payer pour le feu.

3800 Je termine avec ça en vous disant, vous savez très bien, je l'ai dit au début du mémoire et
plusieurs l'ont dit, que nous avons l'impression que votre travail, et je ne nie pas du tout la qualité
de votre travail, mais ce qu'on sait, que le gouvernement est en train de passer une loi, de passer
des règlements en faisant fi de votre travail, je pense que vous devez dépasser la notion, cette
notion de pompiers volontaires. Je pense que les gens vous font confiance, vous êtes des gens
3805 qui avez une expérience de vivre, vous avez une bonne connaissance de ce qui se passe au
Québec, et nous espérons fortement que vous soyez des bons pompiers, que vous soyez
capables d'éteindre les feux et que vous soyez capables de respecter les citoyens.

3810 Et je termine avec ça en vous disant: nous avons confiance en vous, que vous soyez
capables de dépasser les contraintes que le gouvernement vous donne, et nous espérons que
vous allez répondre aux besoins des citoyens. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3815 Merci. Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

3820 Juste une petite question! Dans votre rapport, est-ce que vous avez aussi consulté l'énoncé qui avait été fait par le ministère des Finances lors de la première partie des audiences vis-à-vis les perspectives scientifiques?

PAR M. PIERRE-ANDRÉ JULIEN:

3825 Non. J'étais pas au courant.

3830 Ce que j'ai fait, en fait, j'ai pris les calculs qu'on nous avait donnés émanant de monsieur Caillé et de Secor, parce que finalement, en mettant les chiffres sur la table, les gens de Secor avec qui j'ai déjà travaillé d'ailleurs, Marcel Côté m'a appelé, m'a dit, écoute, tes chiffres, on va en discuter, parce que, bon, on n'arrive pas aux mêmes conclusions.

3835 Finalement, on est arrivé exactement aux mêmes, jusqu'à un certain point, aux mêmes conclusions, non pas par la manipulation par la suite, mais on arrivait à des choses semblables.

3835 J'ai pas été plus loin, sachant que mes chiffres étaient à peu près valables pour une partie de l'analyse de Secor et que ça devait répondre à une bonne partie de la réalité.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

3840 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3845 Merci beaucoup.

FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC

3850 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que les représentants de la Fédération des chambres de commerce du Québec sont disponibles? Oui.

3855 Donc vous êtes monsieur?

PAR M. DANY LEMIEUX:

3860 Dany Lemieux. Madame Bertrand s'excuse, elle est sur la route, malheureusement elle a été prise dans le trafic, donc elle est désolée.

Donc je vais prendre le relais, même si j'ai pas son éloquence en présentation, j'espère que ça nuira pas trop, malgré l'heure tardive.

3865 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous vous écoutons.

PAR M. DANY LEMIEUX:

3870 Monsieur le Président, madame, messieurs les Commissaires!

Nous vous remercions de nous permettre de faire valoir le point de vue des chambres de commerce sur l'industrie des gaz de shale au Québec.

3875 Depuis plus de cent (100) ans, la Fédération des chambres de commerce du Québec constitue le plus important réseau d'affaires au Québec et représente aujourd'hui plus de quarante mille (40 000) entreprises et cent mille (100 000) gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois.

3880 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 2^e paragraphe, "La FCCQ...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 3, dernier paragraphe, dernière ligne, "... sont exceptionnelles.")

3885 Dans la mesure où on constate une perte de vitesse de la production de l'industrie conventionnelle d'extraction du gaz naturel au Canada et aux États-Unis.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Selon les représentants...")

3890 **FIN DE LA LECTURE (Page 7, dernier paragraphe, 4^e ligne, "... les Albertains.")**

Cela avait donné exactement l'effet inverse, puisque les investissements énergétiques ont diminué radicalement, ce qui a contribué au retour au déficit budgétaire dans cette province.

3895 Au milieu de 2010, le gouvernement albertain a finalement ramené les redevances là où elles étaient avant 2007.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, dernier paragraphe, avant-dernière ligne, "Un juste équilibre...")

3900 **FIN DE LA LECTURE (Page 14, 2^e paragraphe, 6^e ligne, "... projet de loi...")**

Afin qu'on ait un cadre beaucoup plus clair à proposer aux entreprises.

3905 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 15, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "L'industrie des gaz...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 16, fin, "... et particules.")

Nous vous remercions et sommes prêts à répondre à vos questions.

3910 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup. Quand vous dites dans votre mémoire, à la page 6 que l'encadrement n'ait pas pour effet d'allonger les délais administratifs et que le Québec, c'est déjà au Québec que les délais pour obtenir les permis sont les plus longs en Amérique du Nord, est-ce que vous avez un tableau comparatif?

3915

PAR M. DANY LEMIEUX:

Non, on n'a pas de tableau comparatif. C'est les gens de l'industrie, en discutant avec les gens de l'industrie qui nous ont dit que c'était au Québec en Amérique du Nord que les délais étaient les plus longs pour l'obtention des permis.

3920

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc votre source, c'était...

3925

PAR M. DANY LEMIEUX:

Les gens de l'industrie.

3930

PAR LE PRÉSIDENT:

... des gens comme ça.

3935

Madame Trudeau.

PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:

3940 Oui, exactement sur la même page, parce que vous citez monsieur Binnion de Questerre, et vous parlez d'un rapport indépendant qu'il aurait commenté, est-ce que vous avez la référence, la source de ce rapport, de cette intervention de monsieur Binnion?

PAR M. DANY LEMIEUX:

3945 Pour ce qui est de la source, j'ai certainement la source, je pourrais la communiquer à la Commission sans problème.

3950 C'était suite à une série d'entrevues qu'il avait données au mois d'août, donc il y a des références par rapport à ça.

PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:

Parce que vous parlez d'un rapport indépendant.

PAR M. DANY LEMIEUX:

3955 Ah bien, je n'ai pas le rapport en ma possession. Nous, on citait ce que monsieur Binnion avait déclaré lors de sa tournée médiatique.

PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:

3960 Mais ce serait dans sa communication?

PAR M. DANY LEMIEUX:

3965 Je sais pas si elle était attachée. Ce qu'on cite, ses paroles, on a la source, mais le rapport en tant que tel, on ne l'a pas sous la main.

3970 Mais je sais qu'il y a énormément d'information sur le site de Questerre Energy.

PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:

Merci.

3975 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Locat.

3980 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

À la page 11, pour revenir à la figure sur la consommation d'eau annuelle au Québec, est-ce que vous avez aussi considéré faire une figure un peu équivalente qui permettrait de voir le volume de trafic de camions pour le transport des volumes d'eau concernés?

3985 **PAR M. DANY LEMIEUX:**

On n'a pas considéré cet aspect donc en termes d'émissions de gaz à effet de serre...

3990 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Non, en termes de volume de trafic de camions.

3995 Parce que, bon, vous comparez, vous dites qu'il y a pas beaucoup, en volume, c'est beaucoup moins les gaz de shale, mais en termes de transport par camions, parce qu'il y a un autre genre d'impact qu'on pourrait considérer, vous avez pas pensé à faire cette comparaison-là, à savoir, cette industrie-là, est-ce que finalement, en termes de volume de transport, comment est-ce qu'elle se compare, pour l'eau toujours, par rapport aux autres types d'activités que vous mentionnez ici?

4000 **PAR M. DANY LEMIEUX:**

Bien, dans le cas d'un système d'eau comme celui de la ville de Québec, il n'y a pas de transport par camions de l'eau. Donc il est difficile à ce moment-là de faire des comparatifs.

4005 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Par rapport à des impacts sur les routes régulières?

4010 **PAR M. DANY LEMIEUX:**

Non, on n'a pas fait ce genre d'analyse.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

4015 Une autre question, à la page 7, est-ce que vous avez aussi fait partie du groupe de concertation, est-ce que vous avez été impliqué avec les réunions des autres comités?

PAR M. DANY LEMIEUX:

4020 Je ne participe pas personnellement à ces réunions-là, je ne peux pas parler, je ne suis pas au courant, désolé. S'il y a quelqu'un à la Fédération des chambres de commerce qui fait partie au moment où on se parle de ces tables-là!

PAR LE PRÉSIDENT:

4025 Monsieur Germain.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

4030 J'aurais une question concernant le guichet unique.

Actuellement, on sait que l'expertise environnementale, au niveau ingénieurs, chimistes, biologistes, techniciens, est concentrée au ministère du Développement durable.

4035 Dans un cadre d'un guichet unique, si on se retrouve avec plusieurs milliers de puits, comment on va assurer cette expertise environnementale au sein d'un guichet unique? C'est-à-dire, est-ce que vous voyez ça à l'intérieur de votre guichet unique ou ça serait toujours au ministère de surveiller au niveau environnemental?

4040 **PAR M. DANY LEMIEUX:**

Ah, la responsabilité vraiment, l'idée du guichet unique, c'est d'éliminer le dédoublement des personnes à qui parler, donc avoir une seule porte d'entrée.

4045 D'avoir quelqu'un qui s'assure de faire le lien à travers tous les ministères et organismes.

4050 Bon, une entreprise qui arrive avec un projet au gouvernement, ça peut être long avant de savoir tous les permis qu'elle a besoin. Alors s'il y a un guichet unique et que, excusez-moi l'anglicisme, "upfront", elle a une liste et elle a une personne-ressource qui est capable de bien la conseiller et de l'amener aux bons endroits et de jouer ce rôle-là pour elle, bien, ça pourrait faciliter la vie...

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

4055 Un interlocuteur.

PAR M. DANY LEMIEUX:

4060 Un interlocuteur unique au lieu de s'adresser, par exemple, à huit-douze (8-12) personnes. C'est un peu ça l'idée du guichet unique.

L'idée n'était pas d'enlever un examen environnemental, c'est pas ça l'idée.

4065 L'idée du guichet unique, c'est de simplifier toute la mise sur pied de la collecte de données ou de donner les informations pertinentes aux bonnes personnes au bon endroit, et de savoir exactement à qui s'adresser. Donc juste pour faciliter la vie dans le cadre de ces projets-là qui demandent une multitude de permis dans plusieurs ministères et organismes.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

4070 Très bien, je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

4075 Une dernière question, monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

4080 C'était concernant les relations avec les municipalités et les MRC. Quelle est la position un peu ou l'opinion un peu de la Chambre de commerce, concernant l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, en relation avec l'aménagement du territoire?

PAR M. DANY LEMIEUX:

4085 Je ne me prononcerai pas au nom de la Fédération des chambres de commerce. Madame Bertrand, malheureusement, n'est pas ici. J'aimerais vous en dire plus.

4090 Par contre, je peux prendre l'engagement que quelqu'un à la Fédération des chambres de commerce puisse répondre à cette question-là ultérieurement.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

Merci.

4095 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup. Donc ça complète les interventions.

4100

**DROIT DE RECTIFICATION
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS**

4105 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, j'ai trois (3) personnes qui se sont prévaluées de leur droit de rectification.

4110 Je vous rappelle qu'un droit de rectification, c'est sur une norme, c'est sur un chiffre et surtout pas sur une opinion qui a été exprimée durant la séance.

Donc j'inviterais madame Francine Audet du MDDEP.

4115 **PAR Mme FRANCINE AUDET:**

Bonjour. Alors j'aurais deux (2) rectifications, en fait.

4120 La première concerne l'intervention du représentant de Stratégies Saint-Laurent qui mentionnait qu'il y avait pas nécessité pour les compagnies d'avoir un certificat d'autorisation quand elles faisaient des forages dans le fleuve ou sur la rive.

4125 J'aimerais préciser qu'il faut un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement pour des forages en milieu humide, sur la rive, dans la plaine inondable, dans les cours d'eau, donc dans le fleuve Saint-Laurent et sur la rive du fleuve.

De plus, toutes les opérations de fracturation, quel que soit l'endroit où se trouve le forage, doivent être autorisées par le ministère de l'Environnement.

4130 La deuxième rectification, ce serait concernant l'intervention du Parti québécois qui aurait aimé avoir l'ensemble des C.A. émis par le MDDEP.

Cette information-là a déjà été déposée à la Commission. C'est sur le site du BAPE disponible depuis lundi de la semaine dernière, et c'est le tableau DQ10.2.

Merci.

4135

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame Audet.

4140

JEANNOT CARON

PAR LE PRÉSIDENT:

4145

Maintenant, j'inviterais monsieur Jeannot Caron.

PAR M. JEANNOT CARON:

4150

Bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonjour.

4155

PAR M. JEANNOT CARON:

J'ai trois (3) points. Le premier, c'est concernant le Comité sectoriel métallurgique du Québec, puis en même temps, Vermette et Johnston, quand ils affirment que le coût du transport du gaz est de vingt-cinq pour cent (25 %).

4160

Gaz Métro est venu le dire devant vous, que c'était de l'ordre entre cinq (5 %) et sept pour cent (7 %), le coût du transport de l'Ouest canadien et non vingt-cinq pour cent (25 %), comme ces deux (2) intervenants-là ont dit.

4165

Aussi, les rapports que ces gens-là parlent au niveau du coût actuel du gaz naturel, c'est les chiffres qui datent de 2007. Les chiffres de 2007, le gaz naturel était à six dollars (6 \$) le mille pieds cubes (1000 pi³), tandis qu'aujourd'hui, il est à quatre dollars (4 \$) le mille pieds cubes (1000 pi³), d'où l'industrie est venue nous dire que présentement, à ce prix-là, c'était pas trop rentable d'exploiter le gaz, en tout cas!

4170

Ça, c'était pour ces choses-là.

4175 En même temps, l'autre point d'intervention, c'est la Chambre de commerce de Bécancour vient de vous dire que la Ville de Québec, dans son réseau d'eau, perd cinquante pour cent (50 %) de son eau potable; elle la perd pas, elle retourne dans la terre tout simplement. Ça fait qu'elle la perd pas, c'est un retour à la terre normale, sauf qu'elle a été traitée, c'est juste ça. Ça fait qu'elle est pas perdue, cette eau-là.

4180 Puis en même temps, quand on parle aussi, la Chambre de commerce, elle affirme que présentement, on est en mode exploratoire; je voudrais juste rappeler à la Commission, bien, à vous autres, messieurs les Commissaires, monsieur le Président, que la différence entre l'exploitation puis l'exploration, la seule différence, c'est que pour faire l'exploitation, on a juste à poser le robinet. Tout le restant avant ça, ce qui nous a été dit, en tout cas, moi, depuis que j'assiste aux audiences, c'est que c'est de l'exploration.

4185 Ça fait que l'exploration et l'exploitation, c'est juste un robinet entre les deux (2), là. Ça fait que tout le reste de l'ouvrage est fait. C'est de mettre le robinet, mettre un pipeline au bout.

Merci monsieur le Président.

4190 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

4195 _____
JACQUES TÉTREULT

4200 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Jacques Tétreault.

4205 **PAR M. JACQUES TÉTREULT:**

Monsieur le Président, j'ai deux (2) rectifications.

4210 Alors la première concerne la présentation du Parti québécois qui a mentionné que le Québec avait signé l'entente de Kyoto. Si je ne m'abuse, c'est des pays qui ont signé le Protocole de Kyoto, alors le Québec n'a pas signé.

4215 La deuxième rectification, c'est sur mon propre mémoire à moi, par rapport aux chiffres que j'ai déposés, à savoir que j'ai mentionné qu'il y avait quatre millions (4 M) de litres d'eau utilisés. Alors c'était de toute bonne foi quand j'ai rédigé mon rapport, c'était suite aux premières parties des audiences.

4220 Depuis, il a sorti publiquement que c'était pas de l'ordre de quatre millions (4 M), mais plutôt de trente (30 M) à quarante millions (40 M) de litres d'eau. Et je m'étonne que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune n'ait pas rectifié au cours de toutes ces audiences-là les chiffres avancés.

4225 Alors là, je tiens, parce que depuis une couple de semaines, le chiffre qui circule, c'est de vingt (20 M) à quarante millions (40 M) de litres. Donc les chiffres que j'ai déposés cet après-midi sont erronés. C'est donc de l'ordre de soixante-douze milliards (72 G) de piscines olympiques d'eau qu'on perd à chaque année en Amérique du Nord!

Merci monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

4230 Merci monsieur Tétreault.

BRIGITTE PRUD'HOMME

4235 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'aurais aussi un autre rectificatif, Brigitte Prud'homme.

4240 Évidemment, certains ministères sont pas ici, mais ils nous écoutent, ils vont lire les transcriptions; s'il y a des rectificatifs appropriés, ils vont les faire.

Madame Prud'homme, il s'agit d'un fait.

4245 **PAR Mme BRIGITTE PRUD'HOMME:**

Oui, d'une étude. Je m'excuse, je suis hors de moi des choses que j'ai entendues, c'est pour ça que ma voix tremblote!

4250 Particulièrement sur ce que j'ai entendu provenant de la Fédération des chambres de commerce du Québec! En disant qu'il y avait pas d'étude pour montrer les effets des activités des gazières, de fracturations et de forages.

4255 Alors je voudrais porter à la connaissance de ce monsieur une étude qui a été faite par des chercheurs du Philadelphia Academy of Natural Sciences qui ont montré que l'acidité de l'eau résultant des activités avait fait diminuer de vingt-cinq pour cent (25 %) des espèces de salamandres et d'insectes qui représentent une alerte de problème environnemental.

4260 Et monsieur pourra consulter cette étude, peut-être qu'on peut lui transmettre la référence par voie informatique, si vous allez voir le Marcellus Drilling Endangers Watersheds.

Si vous tapez ça sur Internet, vous allez pouvoir trouver quelque chose en référence.

PAR LE PRÉSIDENT:

4265 Vous vous adressez au Président!

PAR Mme BRIGITTE PRUD'HOMME:

4270 Excusez-moi, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

4275 Merci beaucoup madame Prud'homme.

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT:

Ceci met fin à la séance d'aujourd'hui.

4285 La Commission va se déplacer à Saint-Flavien-de-Lotbinière, et la séance de demain va débiter à une heure et demie (1 h ½).

Merci beaucoup et bonne soirée.

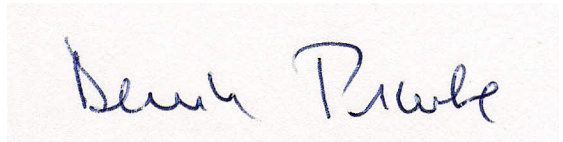
4290

SÉANCE AJOURNÉE AU 24 NOVEMBRE 2010 À TREIZE HEURES TRENTE (13 H 30)

4295

4300

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

A rectangular box containing a handwritten signature in blue ink that reads "Denise Proulx".

DENISE PROULX, s.o.

4305